3 1761 07066566 6

PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

ISLAMIC STUDIES

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/relationdunple00kaze

Relation d'un Pèlerinage à la Mecque

EN 1910-1911

PAR

H. KAZEM ZADEH

Ex-sous-inspecteur financier au Consulat Général de Perse à Djeddah,
Licencié en sciences politiques et sociales.

1. — **Organisation économique du pèlerinage des Persans.**
2. — **Les autorités et les villes.**
3. — **Les pèlerins et les cérémonies du pèlerinage.**

Avec 16 planches hors texte.

EN DÉPOT
A LA LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER
13, RUE JACOB (VIe)

PRIX : 3 francs

یادگار ناچیزی است که حضور مبارک جناب اجل اکرم آقای
مشیرالملک وزیر مختار دولت علیه ایران در لندن تقدیم شد
کمبریج بتاریخ ماه صفر ۱۳۳۲ هجری
ح. کاظم زاده

Relation d'un Pèlerinage à la Mecque

EN 1910-1911

(Revue du Monde Musulman)

Relation d'un Pèlerinage à la Mecque

EN 1910-1911

PAR

H. KAZEM ZADEH

Ex-sous-inspecteur financier au Consulat Général de Perse à Djeddah,
Licencié en sciences politiques et sociales.

1. — **Organisation économique du pèlerinage des Persans.**
2. — **Les autorités et les villes.**
3. — **Les pèlerins et les cérémonies du pèlerinage.**

Avec 16 planches hors texte.

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE (IVe)

—

1912

Tous droits réservés.

LIBRARY
APR 13 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

RELATION D'UN PÈLERINAGE A LA MECQUE EN 1910-1911

I. — ORGANISATION ÉCONOMIQUE DU PÈLERINAGE DES PERSANS

1. — Le départ de la Perse.

Quand l'époque du pèlerinage approche (1), les personnes qui ont l'intention de le faire cherchent des compagnons de route pour former un groupe ou une caravane.

A ce moment, les *hamlédars* حمله‌دار (conducteurs de caravanes), qui conduiront les pèlerins, arrivent, chacun dans la ville ou la province où est sa clientèle, et commencent à passer leurs contrats avec les pèlerins, formant ainsi la caravane.

Il est de coutume, dans quelques villes de la Perse, de faire inviter les habitants au pèlerinage de la Mecque, comme à celui de Kerbéla, par un crieur appelé *tchavouch*, چاوش, qui chante dans les rues de la ville des chants religieux et engage les habitants à faire le pèlerinage.

(1) En général; le pèlerinage a lieu pendant le mois de Zil-Hedjdjeh, mais les pèlerins des pays éloignés partent trois ou quatre mois plus tôt, et ceux qui veulent visiter Médine avant la Mecque partent aussi un mois avant le Zil-Hedjdjeh.

2. — La caravane et sa composition.

Le hamlédar qui conduira la caravane est un homme ayant fait plusieurs fois le pèlerinage, connaissant les routes, les Arabes, leurs chefs, et ayant l'expérience des voyages à travers les déserts.

A l'origine, c'était un pèlerin, mais comme le voyage était alors très difficile, faute de moyens de transport et surtout de sécurité (1), les pèlerins de chaque ville s'informaient de ceux qui, étant allés à la Mecque avant eux, avaient l'expérience du voyage ; ils les priaient de les accompagner et les défrayaient de tout.

Ils avaient du reste intérêt à agir de la sorte, évitant bien des difficultés et des dépenses inutiles. Le fait se renouvelant chaque année, les pèlerins ont pris l'habitude de faire des cadeaux à leurs guides, après avoir payé leurs dépenses.

L'intérêt et l'émulation s'en mêlant, beaucoup de personnes se sont chargées de ce soin et, dans la suite il s'en est trouvé qui, plus actives et ingénieuses que les autres, se sont engagées à fournir aux pèlerins, à meilleur compte, tout ce qui était nécessaire au voyage. C'était un progrès et un commencement d'organisation, car, jusque-là, les pèlerins, quoique guidés par un homme expérimenté, étaient obligés de pourvoir eux-mêmes à tous leurs besoins, de se procurer, par exemple, une tente et de la transporter, de faire paître leurs montures, d'apporter l'eau, de se défendre, etc. Maintenant c'est le hamlédar qui se charge de tout, moyennant une rétribution assez modique. Cela est devenu un métier dont nous verrons, dans le cours de cette étude, le rôle et l'importance.

(1) Anciennement on mettait six et huit mois pour faire ce pèlerinage, et on disait adieu à ses parents en partant pour un voyage dont on n'espérait pas revenir; on faisait aussi son testament.

Voilà donc l'origine de ces hamlédars et, actuellement, il y en a qui possèdent des centaines de tentes, de chameaux, de mulets, d'ânes, etc., et qui sont assez riches.

Mais ce métier étant créé par une nécessité économique et cette nécessité se faisant de moins en moins sentir, en raison de la facilité et de la sécurité croissantes, il est devenu un moyen d'exploiter les pèlerins. Beaucoup de personnes qui n'ont fait qu'un ou deux voyages se font hamlédars et abusent de la simplicité et de l'inexpérience de leurs clients.

Dans la caravane, outre ces hamlédars, il y a des coureurs ou serviteurs qu'on appelle *'akkams*, عكام, engagés par le hamlédar pour servir les pèlerins. L'un d'eux, qui a autorité sur les autres et donne les ordres, s'appelle *'akkambachi*.

Il y a aussi des *sakkas*, سقا (porteurs d'eau), qui sont chargés d'apporter l'eau aux pèlerins dans chaque *mengel* (station de caravane).

Les tchavouchs, dont la mission principale est de chanter aux pèlerins des kasidés à l'éloge des imams, les derviches, les *piadès* (piétons) et les *hadjdjèfourouchs*, حجه فروش (1) (ceux qui vendent leur pèlerinage, c'est-à-dire l'accomplissent au nom et aux frais des personnes dont ils sont mandataires), sont dispensés en général des frais de service et parfois même du louage des montures par les hamlédars.

Mais il y a des pèlerins riches qui ont leurs domestiques, leurs cuisiniers, leurs sakkas, leurs tentes, leur matériel et même leurs montures, mais ne se séparent pas de la caravane par mesure de sécurité.

C'est ainsi que faisait le pèlerinage, en 1910, un riche propriétaire des environs d'Ispahan, qu'accompagnaient ses

(1) La religion musulmane permet à ceux qui n'ont pu faire le pèlerinage eux-mêmes, de le faire faire par procuration, moyennant certaines conditions.

reayas (sujets) (1) au nombre de 150 et qui avait avec lui plus de 80 mulets chargés de vivres (dont 50 sacs de farine pour faire le pain) et de bagages.

3. — Les bérats برات ou lettres de change.

En général, les pèlerins n'emportent pas sur eux tout l'argent nécessaire au voyage. Ils se munissent de bérats ou lettres de change devant être payés dans telle ou telle ville. Ces bérats sont très usités en Perse dans le commerce. Un négociant ou une maison de commerce qui a des agents dans une ville étrangère leur adresse une lettre de change ordonnant de payer la somme de... à M..., qui lui en a versé le montant. L'endosseur du bérat vérifie, avant de payer, l'identité du porteur, d'après son passeport, les témoignages des autres commerçants de la ville, ou le certificat du Consulat général si le porteur n'est pas connu.

A la Mecque, il n'y a pas de commerçants, mais à Djeddah il y en a un certain nombre.

Parmi ceux qui reçoivent les lettres de change envoyées de Perse, on peut citer Hadji Molla Hoseïn Lari, négociant très connu, installé depuis quarante ans à Djeddah; son fils Hadji Mohammed Ali Lari, autre négociant, qui est en même temps le gérant honoraire du Consulat général de Perse à Djeddah; Hadji Zeïnal Ali Reza et son frère Hadji

(1) Les villages, et avec eux les paysans qui les habitent, appartiennent, en Perse, aux grands propriétaires qu'on appelle *mellaks*.

Comme au Moyen Age, la propriété foncière est soumise, en Perse, au régime féodal. Les paysans qui travaillent dans ces propriétés sont d'abord les sujets du propriétaire, ensuite ceux du Chah.

Le propriétaire a, comme un souverain, toute autorité sur ses sujets, les paysans. C'est lui qui tranche leurs différends, c'est lui qui perçoit les impôts dus par eux à l'Etat et les oblige à travailler pour lui. Il a le droit de les punir, en cas de désobéissance.

Abdallah, directeur de l'Agence de la Compagnie persane de navigation Nasseri.

4. — Les contrats et les contestations qui en résultent.

Avant d'énumérer les diverses sortes de contrats, il faut dire que ces actes ne sont pas enregistrés, et qu'il n'y a pas de formalités légales imposées par le gouvernement. Celui-ci ne demande que le consentement mutuel des contractants et n'intervient qu'en cas de contestation, comme nous le verrons plus loin.

Ces contrats sont faits en présence d'un molla qui certifie l'acte en apposant son sceau, ou bien entre les contractants sans recours à l'intervention d'un molla.

On peut distinguer trois sortes de contrats que les pèlerins passent avec le hamlédar.

1° — Contrat simple ou engagement verbal, par lequel les pèlerins qui ont leurs montures, leurs domestiques et leurs vivres, ou qui feront le pèlerinage à pied (1), demandent seulement à accompagner la caravane pour ne pas rester seuls en route. Dans ce cas, il est d'usage de donner un cadeau au hamlédar et des pourboires à ses serviteurs ou 'akkams, sans recourir aux services de ces derniers.

2° — Contrat de louage de montures, de tentes et de service. Ce contrat peut être écrit ou verbal ; le hamlédar s'engage à fournir au pèlerin telle monture, de telle localité à

(1) Malgré l'interdiction religieuse de faire le pèlerinage quand on n'a pas les moyens nécessaires pour l'accomplir sans privations, des centaines de pèlerins pauvres et de derviches suivent la caravane à pied, et beaucoup d'entre eux tombent malades ou meurent de fatigue et de privations. Le Gouvernement persan, accordant pleine liberté en matière religieuse, n'a pas voulu supprimer ces abus contraires à la religion elle-même.

telle autre, moyennant un prix fixé dans le contrat, ainsi que tout ce qui est nécessaire au voyage, moyennant remboursement.

Le pèlerin reste libre du choix du logement dans les villes, ainsi que pendant son séjour aux monts Arafât et de Mina.

3° — Le contrat dit *mokaffa*, مكفى. Ce contrat doit être rédigé en double et signé par les deux parties. Par ce contrat le hamlédar s'engage à fournir tout ce qui est nécessaire au voyage, du jour du départ jusqu'à celui du retour en Perse, fixés l'un et l'autre dans le contrat. Donc la monture, le logement, le service, les frais de quarantaine, les taxes de khavè (ou okhouvè), dont il sera question plus loin, la nourriture, les droits de visa des passeports, etc., sont à la charge du hamlédar.

Le pèlerin s'engage à payer, en deux ou trois termes, la somme fixée pour cela. Cette somme varie selon la distance, le chemin choisi, le logement et la nourriture, entre 150 et 400 tomans (de 600 à 1.600 fr.). Ce contrat est plus rare et moins sûr pour le pèlerin, qui est à la merci du hamlédar (1).

Malgré tant de formalités, ces contrats, le dernier surtout, donnent lieu à beaucoup de contestations de part et d'autre.

C'est le Consul général de Perse à Djeddah, chargé d'accompagner les pèlerins à la Mecque et à Médine, qui, dans ce cas, fait trancher la question, soit par un tribunal provisoire qu'il constitue lui-même, soit en intervenant directement.

(1) Les pèlerins qui s'engagent par cette sorte de contrat souffrent plus que les autres. En général, le hamlédar touche au milieu de la route les termes à venir, en ayant recours à la pression et parfois même aux menaces et à la privation de nourriture, profitant de ce que dans le désert il n'y a aucune autorité pour le forcer à respecter ses engagements.

5. — Les routes et les moyens de transport.

Les pèlerins qui partent des provinces méridionales de la Perse, prennent en général la voie Golfe Persique-Aden-Djeddah-la Mecque. Mais ceux qui veulent visiter Médine avant la Mecque vont par Bagdad à Alep et à Damas; de là ils se rendent, par le chemin de fer du Hedjaz, à Médine.

De Médine ou bien ils vont par Damas à Beyrouth, où ils s'embarquent pour Djeddah, ou bien ils prennent la voie de Yanbo-Djeddah.

Ceux qui viennent des provinces du nord de la Perse, ainsi que ceux du Caucase, de Boukhara et du Turkestan, prennent la route de Constantinople-Djeddah.

Il y en a aussi qui passent par Constantinople, l'Égypte et Djeddah, et d'autres vont de Constantinople à Beyrouth, Damas et Médine, revenant à Djeddah par Beyrouth.

Les pèlerins qui visitent Médine avant la Mecque n'y séjournent pas beaucoup. A Médine, outre le tombeau de Mohammed appelé Haram Chérif Nebewi, il y a le cimetière de Djannat-al-Baki' où se trouvent les tombeaux de quelques imams, du khalif Othman et le tombeau de Seyyedna Hamza, oncle de Mohammed.

Comme moyen de transport sur les routes où il n'y a pas de chemins de fer, ni automobiles, ni voitures, on emploie en général les chameaux et les mulets sur lesquels on charge des *kedjaveh* كجاوه, sorte de deux cellules en bois où on s'assied pour s'abriter contre le soleil et qui sert surtout pour les femmes et les vieillards.

Les plus riches louent des *takhtravan* تخت روان, cellules en bois plus grandes et plus commodes chargées sur

deux ou quatre mulets ; mais elles coûteut fort cher, de 200 à 400 livres turques pour l'aller et le retour.

6. — Compagnie persane de navigation Naseri.

Les pèlerins qui passent par le Golfe Persique prennent les bateaux de la Compagnie persane de navigation Naseri, fondée, sous le règne de Naser-ed-Din Chah, par des commerçants de Chiraz et de Bouchir, dont les actionnaires sont tous des Persans, et qui organise au moment du pèlerinage des services réguliers entre Bouchir et Djeddah. Les bateaux naviguent sous la protection du pavillon anglais.

La Compagnie a actuellement dix-huit bateaux, qui portent des noms persans, comme *Mozafferi*, *Humayoun*, *Khosrau*, *Islami*, *Rahmani*, *Hoseïni*, etc.

Les capitaines sont en général anglais, quelquefois indous. Sur chaque bateau il y a plusieurs Parsis comme secrétaires ou interprètes, pour faciliter le service et donner suite aux réclamations des pèlerins.

Chaque année, l'agence de la Compagnie à Djeddah donne des centaines de billets gratuits pour les pèlerins pauvres et les derviches.

7. — Organisation du service des pèlerins a la Mecque.

Afin de faciliter l'accomplissement du pèlerinage et de bénéficier, dans la plus large mesure possible, des avantages en résultant pour les habitants et les résidents persans de Djeddah et de la Mecque, un système assez ingénieux de division du travail a été inventé.

Mais il faut dire, avant tout, que toute cette organisation

Tombeau de l'émir Hamza, oncle de Mohammed, à Médine.

est la conséquence des nécessités économiques, et que ce sont l'intérêt personnel, les exigences de la lutte pour la vie qui en sont la cause. Le Gouvernement n'y a pris aucune part et n'a rien approuvé, rien interdit.

Tout d'abord on a partagé les provinces de la Perse entre les *motavvifs* مطوف (hommes qui enseignent les rites à accomplir autour de la Kaaba et accompagnent le pèlerin en lisant les prières d'obligation) qui résident à la Mecque.

Chaque pèlerin doit savoir le nom de son motavvif. Il fait alors partie des *soals* (1), et celui qui ne le connaît pas est appelé *flot* (?) Parfois les soals et les flots d'une même province dépendent de motavvifs différents.

Voici la liste des motavvifs et leurs zones d'action :

Les provinces ou villes.

Motavvifs	*Soals*	*Flots*
Cheïkh Ali Djemal Seyyed Hasan Sahra	Azerbaïdjan.	
Abbas Dja'fer . . . Hassan-Ali.	Hamadan et Boroudjird.	Azerbaïdjan, Hamadan et Boroudjird.
Seyyed Hachim Sahra	Chouster, Mohammerah et Dizfoul.	
Mohammed Meftah Beït Maghazel . . .	Fars, Yezd et les Chiites de l'Inde.	
Abbas Ghannam. .	Kerman, Sirdjan, Bem et Torchiz.	

(1) *Soal*, en arabe, veut dire « demande ». On les appelle ainsi à cause de demandes qu'on leur fait sur le nom de leurs motavvifs, en entrant à Djeddah.

Motavvifs	*Soals*	*Flots*
Ali Hamza	Arabes, Chiites de Bagdad, Soals de Téhéran et du Khorassan.	
Fatemé bent Hasan Djevad	Daghestan, Koum et ses environs.	

On remarquera que ce dernier est une femme. Cela montre que la mission est réservée à certaines familles, qui en restent chargées après la mort du premier titulaire.

Il va sans dire que tous ces motavvifs ont, d'après l'importance de leurs clientèles, un nombre variable d'agents, qui conduisent les pèlerins à la Kaaba, ils leur font les prières et les renseignent sur les rites et les cérémonies.

Ces motavvifs, qui sont en général des Persans arabisés, doivent fournir des garanties à l'Émir (ou Chérif) de la Mecque (1), pour la sécurité de la personne et des biens des pèlerins. Ils ont des maisons meublées pour loger leurs clients. Les prix des chambres ordinaires, des chameaux et des autres montures sont fixés par le Gouvernement.

Le droit que touche le motavvif, en dehors des cadeaux et pourboires, est de 1 medjidié ou 4 francs par pèlerin. Pour en faciliter la perception, on l'ajoute au prix de louage des chameaux, par autorisation de l'Émir. Les pèlerins payent aussi un droit de 1 medjidié à la Municipalité de la Mecque (2).

(1) Appelé, par les Arabes, *Seyyidna* « notre Seigneur ».

(2) Mais, avec tant de ressources, la Municipalité de la Mecque ne fait pas d'efforts sérieux pour la propreté et le bon ordre des rues.

Un jour qu'il avait beaucoup plu et que les rues, qui ne sont jamais pavées, étaient couvertes de boue, j'ai vu les agents de la Municipalité, pour sécher une partie de la rue, au lieu d'enlever la boue, creuser la partie restée

8. — Organisation du service a Djeddah.

Les motavvifs ont des *vékils* وكيل ou agents à Djeddah, qui se chargent de recevoir les pèlerins. Il y a aussi des Persans appelés *khanédars* خانه‌دار qui tiennent des chambres à leur disposition.

Quand un bateau entre dans le port de Djeddah, son arrivée est annoncée au public par un crieur, qui parcourt tous les quartiers de la ville en criant l'arrivée et le départ de tel bateau à telle heure.

Alors tous les vékils des motavvifs et les khanédars se rassemblent sur le port.

Un homme, nommé *Nakib-Iranian*, a la mission de demander aux pèlerins les noms de leurs motavvifs. Ce nakib est Seyyed Mohammed Ali Nour-ed-Din, homme de cinquante ans, mais très alerte et doué d'une voix puissante pour accomplir sa mission.

Quand les pèlerins ont mis pied sur le port, le nakib crie à chaque groupe : « Quel est votre motavvif ? » Renseigné sur ce point, il leur montre le vékil, en leur disant de le suivre.

Il répète cette demande à chaque groupe et écrit sur son carnet le nombre des pèlerins distribués ainsi aux vékils des motavvifs. Un droit de 2 piastres (40 centimes) par pèlerin lui est payé par les vékils ou les khanédars.

L'idée primordiale, dans toute cette organisation, est de gagner le plus possible sur les pèlerins. Le pèlerinage est la

sèche et en jeter le sol sur la boue. Au point de vue de la propreté, Djeddah est supérieure à la Mecque.

seule ressource de ces pays déserts et stériles, qui n'ont même pas de moyens locaux de transport.

De même qu'un agriculteur a toujours le souci d'obtenir le plus de produits possible avec sa moisson, de même ces hommes, qui n'ont d'autres moyens d'existence que ce qu'ils tirent des pèlerins, tâchent toujours de réaliser plus de bénéfices à cette époque de pèlerinage, qui est pour eux ce que la moisson est pour d'autres.

C'est dans cette organisation, dans ce pays, qu'il faut étudier la lutte pour la vie. Les habitants se rendent bien compte qu'entre deux pèlerinages ils resteront forcément inactifs, sans pouvoir rien produire.

Ces tentatives d'accaparement ressemblent à l'agitation fiévreuse des classes pauvres d'Europe à la veille des grèves générales. De même qu'on voit ici les personnes qui n'ont pas les moyens de se munir de vivres coûteux, se précipiter pour accaparer et entasser des aliments, du charbon, etc., pour les jours où la grève, en se prolongeant, les privera des objets de première nécessité, de même les habitants de la Mecque et de Djeddah, et surtout ceux qui attendent du pèlerinage leurs moyens d'existence, tâchent d'amasser le plus de ressources possible pour les jours où la nature, par des chaleurs excessives, les mettra hors d'état de pourvoir à leur subsistance.

C'est pourquoi on voit ces personnes, qui s'occupent des affaires des pèlerins, trouver des moyens ingénieux pour attirer les clients, recourir à la ruse et à la fraude, et parfois même se faire une concurrence qui aboutit à des rixes obligeant l'autorité à intervenir pour rétablir l'ordre.

Voici les principaux d'entre les vékils des motavvifs et des khanédars persans à Djeddah :

Seyyed Abbas.	Vékils (agents).
Seyyed Mohammed Ali	

Seyyed Hoseïn Isfahani	Khanédars (loueurs de maisons).
Seyed Hachem.	
Seyed Djevad.	
Hadji Hasan	
Hadji Habib	
Hadji Taki.	

Quand les pèlerins sont ainsi partagés, chaque vékil envoie une dépêche à son motavvif pour l'informer du nombre des pèlerins et du jour de leur départ de Djeddah pour la Mecque, afin qu'il puisse envoyer ses domestiques à la sortie de la ville pour les recevoir.

Mais, en général, on néglige d'envoyer les domestiques en raison de leurs occupations.

Voici quelques années que les vékils font une concurrence acharnée aux khanédars persans. Les motavvifs choisissent leurs vékils parmi les Arabes; ceux-ci achètent en général cette mission moyennant une forte somme et ont le monopole de la réception des pèlerins.

Les khanédars persans se plaignent et prétendent que, les pèlerins étant Persans, il leur appartient de les recevoir dans leurs maisons.

Parfois cette concurrence aboutit à des luttes sanglantes, luttes pour la vie dans tous les sens du mot.

Le loyer des chambres, à Djeddah, a été fixé par le Gouvernement à 2 piastres par jour et par pèlerin (1). Dans chaque chambre on ne peut installer plus de huit personnes (2).

Les khanédars ont un droit de 5 piastres (1 franc) par pèlerin pour le service. Quant au loyer des chameaux et

(1) Sous l'ancien régime, on percevait jusqu'à 10 piastres par pèlerin, on en remettait 5 au loueur, et le reste se partageait entre le consul et les fonctionnaires locaux.

(2) Anciennement on en installait plus de vingt, comme des moutons dans une bergerie.

des autres montures de Djeddah à la Mecque, c'est le mokharridj, مخرج désigné par l'Émir, qui en est chargé.

Tous les chameliers doivent se faire inscrire sur son registre, et les pèlerins ou leurs hamlédars, ou les vékils qui veulent louer des chameaux, doivent se rendre chez le mokharridj et lui payer la somme fixée par le Gouvernement. Alors celui-ci leur remet un billet pour tel chamelier (les pèlerins ou hamlédars sont libres de le choisir) afin de mettre au service de telle personne tant de chameaux. Le chamelier reçoit son dû des mains du mokharridj, qui touche un droit de 5 piastres (1 franc) par chameau.

9. — A Mina et au mont Arafât.

Le soir du huitième jour de Zil-Hedjdjeh, les pèlerins partent de la Mecque pour Mina, où ils passent la nuit. Le matin, de bonne heure, ils se rendent au mont Arafât.

Pour les montures, de la Mecque à Mina et au mont Arafât, on procède de la même manière qu'à Djeddah, et le prix est de 110 piastres (23 francs) par chameau, aller et retour.

Les motavvifs, leurs vékils et leurs serviteurs accompagnent les pèlerins, pour les renseigner sur les prières et les cérémonies d'obligation.

Les hamlédars ont un grand rôle à jouer ici. Ce sont eux qui fournissent des tentes, des torches, de l'eau et les autres objets nécessaires dans ces localités où il n'y a pas de maisons, de même qu'à Mina où on en trouve mais pas en nombre suffisant.

Le hamlédar qui fournit les tentes du Consulat général (au nombre de 12 ou 15) a plus de profit du moment qu'il

installe ses clients près de celles-ci. Anciennement, au lieu de toucher un loyer, les hamlédars payaient des sommes énormes pour avoir le monopole de la fourniture des tentes. Ici chaque hamlédar fait tout son possible pour plaire à ses pèlerins et augmenter le nombre de ses clients au retour.

La distance entre la Mecque, Mina et le mont Arafât n'étant pas bien considérable (2 heures jusqu'à Mina et 4 jusqu'à l'Arafât), la plupart des pèlerins s'y rendent à pied. Les 'akkams, chameliers, muletiers et âniers, accompagnent les pèlerins, pieds nus, jusqu'au mont Arafât.

10. — Le retour du pèlerinage.

Après avoir accompli les cérémonies au mont Arafât et à Mina, où a eu lieu le sacrifice des moutons et la célébration de la fête du Kourban, on revient à la Mecque et on se prépare au départ.

Ceux qui ont visité Médine en venant à la Mecque prennent les bateaux pour se rendre directement dans le golfe Persique ou à Constantinople. Ceux qui ne l'ont pas encore visitée doivent y aller par l'une des voies suivies, qui sont les voies Sultani, Charki, Far'i, ou bien par Yanbo, ou encore par le Djebel.

On choisit l'une de ces voies en raison de la sécurité que garantissent les hamlédars ou les chefs des tribus arabes contre les attaques des pillards.

La voie du Djebel, plus dangereuse que les autres, n'est ouverte que depuis trois ans, sur la garantie que le chef de tribus arabes de la région a donnée à l'émir de la Mecque.

Ce chef est Naser Khechman, ناصر خشمان, surnommé

Émir du Djebel ou Émir al-Hadjdj. Chaque année, l'émir de la Mecque fait annoncer par un crieur que telle voie est plus sûre et préférable aux autres en raison des garanties que les chefs des tribus lui ont fournies.

Parmi les autres chefs importants et influents, on peut citer : Cheikh Chahir شيخ شاهر et son frère Naser ibn Nassar, pour la voie de Yanbo ; Mohammed ibn Hamd et Nosrat, pour les autres voies.

Les chefs arabes doivent fournir des garanties à l'émir de la Mecque, et les hamlédars au consul général de Perse.

Ces garanties consistent dans le dépôt d'une somme d'argent ou la remise comme otage du fils ou du frère du chef jusqu'à l'arrivée des pèlerins et l'avis donné à l'émir qu'ils sont parvenus à destination sains et saufs (1).

On va de la Mecque à Médine en dix jours, sauf par la voie de Yanbo; on se rend de Djeddah à cette ville par mer ; il faut ensuite quatre jours pour gagner Médine.

Le loyer des chameaux varie entre 4 et 8 livres turques (90 à 180 francs), non compris le tribut que les Persans doivent payer à chaque tribu arabe sur le territoire de laquelle ils doivent passer. C'est le tribut qu'on appelle khavè ou okhouvè, que nous allons décrire.

II. — Le tribut de khavè خاوه.

Entre la Mecque et Médine, il y a des tribus arabes qui prélèvent un tribut sur les pèlerins persans qui traversent

(1) Sous l'ancien régime de la Turquie et de la Perse, les chefs arabes, malgré les garanties données, maltraitaient les pèlerins dans le désert, les obligeaient, en les menaçant de leurs fusils, à payer de fortes sommes, extorquaient d'eux des témoignages écrits de satisfaction qu'ils remettaient aux consuls et aux autorités compétentes, qui partageaient leur butin et étaient les complices de leurs cruautés.

Cimetière de Djennet al-Baki', à Médine.

Le cortège du Mahmel dans les rues de la Mecque.

leur territoire. Ce tribut s'appelle khavè (de okhouvè « fraternité ») c'est-à-dire « droit de fraternité ». Nous n'avons pas pu étudier à fond l'origine de ce tribut, et nous nous bornerons à citer ce que nous ont dit, à ce sujet, les Arabes et les Persans.

On croit que, par un engagement tacite, les pèlerins persans se sont astreints, à une époque assez ancienne, à payer ce tribut, comme témoignage de fraternité et d'amitié. Les Persans, vivant dans l'abondance et profitant des richesses naturelles de leur pays, auraient ainsi voulu soulager leurs frères arabes (car tous les Musulmans sont frères) en leur fournissant leur aide matérielle.

C'est ainsi que les Arabes expliquent l'origine de ce tribut; mais cette allégation n'est guère vraisemblable, car les autres Musulmans se trouvant dans la même situation ne sont pas soumis à cet impôt. Et, d'autre part, une œuvre facultative de charité ne constituerait pas un droit strict. Les Persans croient qu'à la suite de la conquête de l'Arabie par les Sultans turcs qui n'avaient jamais réussi à soumettre complètement les Arabes et à maintenir l'ordre dans le pays, les caravanes persanes composées toutes de Chiites en allant par ces routes à la Mecque, restaient toujours exposées aux attaques de ces tribus pillardes sous le prétexte qu'elles se composaient de Rafidis, leurs ennemis.

Le Gouvernement turc n'ayant pu châtier les Bédouins et prévenir les massacres et les pillages, les pèlerins chiites ou persans ont essayé d'arranger l'affaire directement avec les chefs arabes. Ces derniers leur ont proposé de payer un tribut annuel, plutôt que de subir le sort qu'ils éprouvaient depuis tant d'années.

Les Chiites ayant accepté la proposition, ces ennemis acharnés sont devenus leurs frères, et le tribut imposé est appelé okhouvè (khavè), ou tribut de fraternité.

Il y a quarante-quatre tribus qui perçoivent ce droit;

vingt-quatre sont sur la route de Yanbo, et le reste sur les autres.

Quand la caravane persane doit traverser le territoire de l'une de ces tribus, elle s'arrête et le chef vient compter les pèlerins. Le tribut est de 4 livres turques (90 francs) par pèlerin pour tout le parcours et se partage à raison de 10 piastres (2 francs) par tribu.

Les hamlédars, ou les chefs arabes qui conduisent les caravanes ont perçu d'avance la somme due par les pèlerins et n'ont qu'à faire leurs comptes avec le chef arabe et à lui remettre son droit.

Les derviches, les piadès et les estropiés sont dispensés de payer (1).

Ceux qui, même Persans, partent avec l'un des deux Mahmels de Syrie et d'Égypte, en sont aussi dispensés.

Cela montre aussi la vraisemblance du point de vue des Persans sur ce tribut ; car ces Mahmels, étant accompagnés par des contingents de soldats munis de canons sont sauvegardés contre les attaques des Arabes pillards, et ainsi ceux qui les accompagnent sont dispensés de ce tribut.

(1) Les hamlédars, pour se faire des clients et profiter de ce tribut, recourent à des moyens parfois bizarres. On raconta qu'un jour un des hamlédars, pour faire passer quelques pèlerins sans payer ce tribut, leur avait proposé de se mettre pendant quelques minutes dans des besaces sur des chameaux, le tribut étant pour les personnes et non pas pour les bagages.

Les pauvres sots, ayant accepté, s'étaient mis dans les besaces. Mais, au moment où le chef arabe continuait à compter les pèlerins, l'un des chameaux qui portaient ces besaces s'agenouilla par hasard. Le pèlerin qui se trouvait dans cette besace, croyant que l'opération était finie et le temps de sortir arrivé, fit un mouvement et sortit de la besace. Le chef arabe l'ayant aperçu, la fraude fut découverte ; les hommes du chef se jetèrent sur les besaces, et donnèrent des coups mortels aux pèlerins, ainsi qu'au hamlédar, et ils perçurent double tribut.

Les murs de Médine et la porte Anberi.

II. — LES AUTORITÉS ET LES VILLES

1. — Djeddah (1), aspect général, et le mouvement économique pendant le pèlerinage.

La ville de Djeddah compte à peu près 25.000 habitants musulmans. En outre des consuls des puissances européennes, on y rencontre quelques Chrétiens, employés dans les agences des compagnies de navigation et les maisons de commerce, ou exerçant de petits métiers.

Djeddah est à vingt heures de la Mecque à dos de chameau, et à dix heures à dos d'âne.

Son port est assez large, mais des rochers, atteignant parfois le niveau de la mer empêchent les bateaux de passer facilement; ceux-ci ne peuvent entrer ni sortir du port le soir, une fois que la mer commence à devenir obscure, car ils risqueraient d'être endommagés par des rochers qui y forment des petites vallées et des carrefours.

On jette l'ancre toujours à une distance de plus d'une lieue et on transporte les voyageurs dans de grandes barques à voile, appelées sambouks.

Les bateaux, pour entrer facilement dans le port, prennent en général des guides arabes appelés *rabbans* ربان.

Les bâtiments n'ont rien de remarquable dans leur construction. Ils ont en général trois ou quatre étages, en

(1) Le nom de Djeddah, que les Arabes prononcent ainsi, mais que les dictionnaires vocalisent Djouddah, signifie « voie, route », et on croit que, cette ville étant la route qui conduit à la demeure de Dieu (Kaaba), on lui a donné ce nom pour ce motif. Mais on peut croire aussi qu'il lui a été donné parce que le tombeau d'Eve s'y trouve, et le nom de Djedhah, comme on le prononce, veut dire, en arabe, « l'aïeule ».

argile ou en bois. Les briques qu'on y emploie sont faites de la terre prise au rivage au moment du reflux et qu'on étale sur le sol pendant quelques jours pour la rendre dure et résistante comme de la pierre, grâce à l'action du soleil.

La ville est, comme Médine, entourée de murailles avec plusieurs portes.

Faute d'eau, il n'y a comme végétation, que quelques arbres sauvages dans le jardin du palais du Gouvernement et dans celui du chef de la municipalité, situé hors des murs de la ville (1).

Pour l'eau potable, les indigènes se servent de celle des torrents. Dans la plupart des maisons il y a des sahridjs, صهريج (citernes) pour emmagasiner l'eau de pluie, et quand on en manque, les Bédouins apportent, dans des outres chargées sur des chameaux, de l'eau qu'ils puisent dans des citernes creusées dans la plaine. Cette eau, de couleur jaunâtre, a une mauvaise odeur. Elle se vend 2 piastres turques (40 centimes) l'outre. On a aussi de l'eau de mer distillée par des machines au nombre de deux, l'une dans le port de Djeddah : son eau n'est pas saine à cause des mauvais éléments qui s'accumulent sur le rivage, et l'autre, dans l'île de Cheïkh Saïd, à quelques kilomètres du port.

Les consulats font venir de l'eau potable de Suez par des bateaux égyptiens qui font un service régulier hebdomadaire entre Djeddah et Suez.

L'eau de mer distillée se vend dans des bidons de fer-blanc ayant servi à contenir du pétrole, à raison de 40 paras ou 4 halalis (1 piastre = 20 centimes) le bidon.

Ce sont les femmes arabes qui la portent sur leur tête

(1) On voit dans les rues les moutons et les chèvres manger des papiers et des brins de paille.

en criant dans les rues : *Ma'è kindâsè !* ماء كنداسه (eau distillée provenant du condenseur !)

Elles gagnent 1 halali (5 centimes) par bidon.

Il y a une machine pour fabriquer de la glace, installée depuis quelques années, mais elle n'a pas encore été mise en usage.

Les consulats ont chacun une petite machine pour faire de la glace.

Le quartier le plus beau de la ville est le Mahallat-al-Châmi محلة الشامى « quartier de Damas ». Là se trouvent tous les consulats, les maisons des notables, le palais du Gouvernement, la poste, le télégraphe, etc.

On ne trouve qu'un seul bain public et qu'une seule pharmacie ; ils dépendent de la Municipalité, qui veille à la bonne tenue de la ville, et les rues sont plus propres que celles de la Mecque (1). Mais cela n'empêche pas les moustiques de remplir les marchés et les maisons.

Les marchandises étalées dans le marché sont couvertes de mouches tellement nombreuses, qu'on ne peut pas se rendre compte de la couleur des objets tant qu'on ne les a pas chassées. Comme il serait trop difficile de manger ou de boire quelque chose s'il fallait chasser d'une main les mouches, au consulat général d'Angleterre, il y a une personne engagée spécialement pour remuer sans cesse le grand éventail suspendu au milieu de la chambre du consul général, afin de chasser les mouches et de rafraîchir l'air.

Quand on ferme, le soir, les boutiques, les mouches se

(1) Le chef de la Municipalité, pour montrer la difficulté qu'il y aurait à tenir propres les rues de la ville, donnait cet exemple significatif :

« Chaque jour, pendant la durée du pèlerinage, il entre et il sort de Djeddah plus de cinq mille chameaux. Si chaque chameau laisse 3 kilos de fiente par jour, les agents de la Municipalité auront à en enlever 15.000 kilos dans leur journée. Et cela demande de grands sacrifices et un nombreux personnel. »

rendent, comme les marchands, dans les maisons pour y chercher leur butin, et c'est pourquoi on ne peut pas dormir sans être piqué si on n'entoure pas le lit d'un moustiquaire appelé *namousiy-è*, ناموسية.

Au point de vue intellectuel, il y a une école primaire, nouvellement construite, aux frais du Gouvernement, dans le quartier Chami, où les enfants étudient d'après la méthode adoptée à Constantinople, et un club fondé par le Comité Union et Progrès, dont le président est Nouri Bey, directeur de la poste et des télégraphes. L'année passée, le Comité Union et Progrès a fondé à Médine deux nouvelles écoles, bien organisées, où des centaines d'enfants reçoivent l'instruction primaire.

Au point de vue commercial et économique, Djeddah est la ville la plus importante du Hedjaz.

Lors du pèlerinage, principalement, le commerce est très actif, et les commerçants font preuve de beaucoup d'ingéniosité.

On exporte à l'étranger du café, du cuir, de la nacre, de la gomme arabique, du corail, des coquillages, des chapelets, de l'aloès, du baume, des dattes, etc., et on importe du blé, du riz, des parfums, des cotonnades, de la mercerie, des verreries, des objets manufacturés, du thé, des fèves, des petits pois, des bronzes et des soieries de l'Inde, du savon, des draps, etc.

Les commerçants persans de Djeddah vendent en général des tapis (1), du riz, des combustibles, des turquoises du Khorassan, du tombac de Chiraz et d'Ispahan, des tissus, etc.

En outre, les pèlerins apportent avec eux, ou envoient

(1) D'après un nouveau règlement, les tapis persans provenant des ports contaminés par le choléra doivent subir à Djeddah ou dans un autre port turc une désinfection complète.

École fondée à Médine par le Comité Union et Progrès, en 1909.

Autre école fondée par le Comité Union et Progrès, à Médine, en 1909.

avant de venir des marchandises, pour les vendre à Djeddah, à la Mecque, à Médine, à Damas ou ailleurs.

Ceux qui viennent du Khorassan envoient à l'avance des colis contenant des milliers de turquoises au nom d'un commerçant persan résidant à Djeddah. Une fois arrivés, ils payent les droits de douane et prennent possession de leurs marchandises, afin de les vendre. Si les turquoises sont d'une seule et même qualité, on en fait l'estimation à la douane d'après le nombre, pour le payement des droits.

La monnaie la plus répandue à Djeddah et à la Mecque pendant le pèlerinage est la roupie indienne. Les administrations n'acceptent avec sa valeur officielle que la piastre turque, prenant les autres monnaies au-dessous du cours du change ; mais, dans toutes les transactions, c'est la roupie qui est prise comme unité monétaire.

Cela tient peut-être au fait que les petites pièces turques ne suffisant pas aux besoins du commerce rendu intense par l'arrivée des pèlerins, on est contraint d'y suppléer à l'aide d'autres monnaies. C'est à cette insuffisance du numéraire turc qu'il faut attribuer la majoration de valeur des petites monnaies, surtout des pièces de 10 paras, dans la région.

Quatre pièces de 10 paras, valant 1 piastre à Constantinople, valent, à Djeddah et à la Mecque, 1 piastre et 10 paras.

On doit remarquer que dans ces contrées, où l'on ne dépense journellement que quelques piastres, où la population, qui est pauvre, se nourrit avec quelques sous par jour, on a toujours besoin, pour les transactions, de petites valeurs. La roupie vaut 8 piastres, ses fractions valent 4, 2, 1 piastre et une demi-piastre; elles remplacent facilement les pièces turques de 10, 5, 2 et 1 piastre. Donc l'introduction de la roupie et de ses fractions, loin de gêner les transactions et de compliquer les calculs, les facilite. Voilà pourquoi la circulation des roupies sur le marché augmente considérablement durant le pèlerinage. Cette

circulation lui donne une plus-value temporaire, au point que sa valeur s'élève parfois jusqu'à 9 et même 10 piastres.

Alors les intéressés inondent le marché de roupies pour profiter de cette plus-value. Voilà encore une autre cause de la circulation des roupies.

Mais cette plus-value ne se maintient pas. D'abord l'abondance des roupies sur le marché, ensuite la diminution du trafic due au départ des pèlerins, ramènent peu à peu la valeur des roupies au taux normal, et même au-dessous.

Après le départ des derniers pèlerins, la roupie ne vaut que 6 ou 7 piastres au maximum. Les personnes qui suivent de près ces fluctuations servent de changeurs et font ainsi un gain considérable.

On réalise aussi des profits sur les roubles russes que les pèlerins du Caucase, de Crimée, de Boukhara et du Turkestan apportent.

A Djeddah et à la Mecque, le rouble a une valeur moindre qu'à Constantinople. Car la monnaie russe que les pèlerins apportent, ne comprend que des pièces d'or de 5, de 10 et de 15 roubles et des papiers-monnaie de 3, 5, 10, 25, 50 et 100 roubles qui ne peuvent jamais remplacer les petites pièces dont le marché a besoin. Dans ces deux villes on change la pièce de 5 roubles contre 60 ou au maximum 61 piastres, tandis qu'à Constantinople on arrive à 62 et parfois même à 62 et demie. Les commerçants et les agents des compagnies de navigation réunissent tous ces roubles et les envoient à Constantinople, gagnant ainsi des sommes importantes.

Toute personne au courant de ces opérations, disposant de quelques moyens, s'occupe de ces échanges durant le pèlerinage, en retirant le plus de profit possible.

Ainsi vous voyez tel négociant de tapis qui se fait changeur, tel boutiquier qui devient courtier des pèlerins, tel autre qui abandonne son métier d'épicier pour se faire 'akkam, etc.

Car, comme je l'ai dit plus haut, cette époque du pèlerinage est pour les habitants pareille au temps de la moisson pour les agriculteurs. Alors chacun tâche de réaliser le plus de profit possible. Voilà pourquoi le 8 de Zil-Hedjdjeh, jour où les pèlerins doivent être à la Mecque, Djeddah prend l'aspect d'une ville abandonnée, la plus grande partie de la population s'étant rendue à la Mecque, non pas pour faire le pèlerinage, mais pour se nourrir et pour gagner encore quelque chose pour satisfaire ses besoins futurs.

2. — Les mosquées, le tombeau d'Ève, que l'ex-émir Rafik 'Aoun tente de détruire ; protestation du corps consulaire.

Il y a, à Djeddah, plusieurs mosquées ou Djamés, dont les principales sont :

1. Djamé Chaféite, جامع شافعى. — 2. Djamé Hanéfite, جامع حنفى. — 3. Djamé Akkachi, جامع عكاشى. — 4. Djamé du Pacha, جامع باشا. — 5. Djamé Me'emar, جامع معمار.

Au point de vue artistique et archéologique, il n'y a rien de remarquable dans ces mosquées. Elles sont ouvertes tous les jours au public et, les vendredis, on y fait la prière.

Chaque Djamé a son muezzin, qui fait l'appel aux heures fixées pour l'Azân. Il y a aussi un cheikh qui chaque jour, avant le lever du soleil, parcourt les rues et psalmodie, d'un ton très impressionnant :

« Levez-vous, ô croyants! Courez à la prière, ô fidèles adeptes de Mohammed ! Réveillez-vous de votre sommeil, priez Dieu et adorez-le à ce moment si favorable! »

Le tombeau d'Ève قبر ام حوا se trouve hors de la ville, dans un petit cimetière à quelques minutes de l'enceinte.

En entrant dans ce cimetière, on remarque une coupole qui couvre une petite chambre où l'on voit, à travers une grille, une pierre tombale. On dit que sous cette pierre est la tête d'Ève.

Des deux côtés s'étend un mur de 70 pieds de longueur, qui rattache la coupole à une autre coupole un peu plus grande recouvrant une vaste chambre, à l'intérieur de laquelle se trouve une pierre très haute, entourée d'une étoffe noire. On croit que là se trouve le nombril d'Ève.

Dans cette chambre, aux murs de laquelle sont fixés plusieurs tableaux contenant des prières et des sourates du Coran, on entre moyennant une piastre et on fait des prières autour de la pierre qui recouvre le nombril d'Ève.

Le même mur, qui n'a que 7 pieds de largeur, se prolonge encore sur une longueur de 30 pieds, jusqu'à l'autre porte du cimetière; là se trouvent enterrés les pieds d'Ève et il n'y a pas de coupole.

Si on admet que la tête, le nombril et les pieds d'Ève ne sont pas séparés, comme le croient les indigènes, Ève aurait un corps de plus de 100 pieds de long sur 7 de large. La distance qui sépare la tête du nombril serait de 70 pieds; celle qui sépare le nombril des pieds, de 30.

Les mendiants, hommes et femmes, très nombreux, se rangent le long de ce mur et autour des coupoles, étalent leurs sébiles sur la terre et prient les visiteurs d'y jeter quelques pièces de monnaie.

Il va de soi que la forme donnée à ce tombeau est une œuvre de pure imagination, résultat de superstitions séculaires.

Les historiens arabes, comme Tabari, Masoudi et beaucoup d'autres encore, disent que, d'après la tradition, Ève serait enterrée à Djeddah, mais ne donnent sur son tombeau aucun détail.

Peut-être est-ce pour cette raison que l'ex-émir de la Mecque, Chérif Rafik 'Aoun, avait tenté de détruire ce

prétendu tombeau; mais on raconte que, sur la protestation du corps consulaire de Djeddah, alléguant que Ève est la mère des Chrétiens aussi bien que des Musulmans, il y avait renoncé.

Il faut considérer de plus que, dans un milieu aussi arriéré et aussi pauvre, les superstitions ont toujours le dessus.

Il est certain que, si on détruisait ce tombeau, le peuple chercherait d'autres objets de vénération.

Tant que l'instruction n'aura pas pénétré, la pauvreté régnera dans ce pays et les superstitions domineront l'esprit de ses habitants.

3. — Interdiction faite aux Chrétiens de sortir de Djeddah et d'entrer dans les villes saintes.

Il est défendu aux Chrétiens, et même à leurs consuls, de sortir des murs de Djeddah, d'entrer dans les villes saintes sous n'importe quel prétexte.

Même en cas d'installation ou de réparation d'appareils techniques ou industriels, et pour les travaux publics, on n'engage que des Musulmans. Les quelques Chrétiens qui les ont visitées, comme Gervais-Courtellemont, Burckardt, Roches, Burton, Snouck-Hurgronje, etc., ne sont parvenus à y pénétrer que sous un déguisement musulman, afin d'échapper aux yeux des policiers turcs en se mêlant à des milliers de pèlerins de pays divers.

Cette interdiction rigoureuse a pour raison, d'abord, la religion, qui défend absolument aux infidèles d'entrer dans les villes où se trouvent la maison de Dieu et le tombeau de son Prophète (1), ensuite la difficulté qu'on aurait à les protéger contre les Bédouins et les fanatiques.

(1) Dans le Coran il y a plusieurs passages sur cette interdiction, et notamment dans la sourate de Noé, dont le 28e verset est très caractéristique.

Il y a encore une autre raison, de nature politique. On veut cacher aux étrangers ce qui se passe dans ces villes et les empêcher d'y exercer leur influence, ce qui, au point de vue du droit, est chose légitime.

Les Chrétiens qui osent pénétrer dans ces lieux défendus risquent d'être assassinés, sans que la responsabilité du Gouvernement turc soit engagée.

Malgré cela, il est actuellement assez facile pour les consuls de sortir de Djeddah.

Ils se promènent toujours sur les plages et parfois vont pêcher en mer, accompagnés de leurs kavvas ou des gardiens que l'autorité locale leur envoie. Et j'ai vu à la Mecque de jeunes Turcs qui m'ont dit regretter cette sévère interdiction, ajoutant qu'ils tâcheraient d'attirer l'attention des autorités compétentes pour en atténuer la rigueur.

4. — Le corps consulaire de Djeddah, particularités de ses réceptions.

Le personnel du corps consulaire est ainsi composé :

1° Le consul général et le vice-consul d'Angleterre. Le vice-consul est toujours un Musulman indien ; c'est actuellement le docteur Abdur-Rahman Khan ;

2° Le vice-consul d'Autriche-Hongrie ;

3° Le consul de Belgique, en même temps agent de la Compagnie Khédiviale de navigation ;

4° Le consul de France, ancien élève de l'École des langues orientales ;

5° Le consul de Hollande, doyen du corps consulaire ;

6° Le vice-consul d'Italie ;

7° Le consul général de Perse ;

8° Le consul de Russie, en même temps agent de la Compagnie russe de navigation.

Tous les consulats se trouvent dans le quartier Chami. Le loyer des bâtiments, non meublés, des consulats varie de 1.000 à 2.600 francs. Le consulat général d'Angleterre paye, pour ses locaux, les plus grands de tous, un loyer de près de 120 livres sterling.

Les consuls demeurent en général la moitié de l'année à Djeddah, et après le retour des pèlerins, à l'approche des grandes chaleurs, ils se rendent dans leurs pays pour y passer l'été.

Comme il n'y a aucun lieu de distraction ou de promenade, les consuls passent leurs journées ensemble, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Les fonctionnaires locaux donnent de temps en temps des dîners à la turque en plein air; c'est une distraction très goûtée.

Dans les pays de capitulation, il y a des cérémonies de réception du corps consulaire fort différentes de celles usitées en Europe; à Djeddah, elles présentent une particularité que l'on ne retrouve pas dans les autres villes turques.

Quand un consul ou agent consulaire arrive, le vice-consul ou le gérant du consulat fait connaître à tout le corps consulaire l'heure de son débarquement, non point par une lettre, mais par une circulaire que chaque consul rend, après l'avoir signée et y avoir apposé son sceau.

Informés ainsi de l'arrivée de leur collègue, les consuls envoient chacun deux kavvas au port, pour le recevoir. Ces kavvas portent pour cette réception un vêtement spécial rayé, descendant jusqu'aux pieds comme ceux des indigènes, serré par une ceinture. Ils portent en outre à la main un long bâton.

L'autorité locale, informée par une lettre particulière, envoie également un fonctionnaire, qui est en général le commissaire de police, pour recevoir le consul.

Tout ce cortège se range au bord de la mer, et quand le consul débarque ils le saluent d'une façon particulière et le conduisent jusqu'à son consulat.

Les kavvas ont pour chef le plus âgé d'entre eux, qui marche en tête; les autres le suivent. Puis vient le consul, escorté de ses propres domestiques et de ses amis.

Après être entrés au consulat, les kavvas saluent de nouveau et se retirent. Il est d'usage que le consul donne à chacun d'eux un pourboire au minimum d'un quart de livre turque (5 fr. 50). Ces kavvas, de même que les domestiques et que les gardiens des consulats, sont tous des Musulmans, soit indigènes, soit sujets des nations que représentent les consuls. On opère de la même manière quand un de ces derniers quitte la ville. En outre, à leur arrivée et à leur départ, les consulats hissent leurs drapeaux pendant toute la journée.

5. — Le Consulat général de Perse et ses rapports avec les pèlerins persans.

Le personnel du Consulat général de Perse se compose du consul général, d'un chancelier ou secrétaire et de quatre ou cinq kavvas. Depuis deux ans, on y envoie, en outre, un inspecteur financier.

Sous l'ancien régime, c'était l'ambassadeur de Perse à Constantinople qui nommait directement le consul général de Djeddah, comme tous les agents et consuls de Perse en Turquie, et en donnait avis au ministère des Affaires étrangères. Le consul et son personnel dépendaient de l'ambassadeur en tout et pour tout.

Actuellement c'est le ministre des Affaires étrangères qui nomme le consul général à Djeddah et dans quelques autres villes importantes, comme Bagdad, le Caire, Damas, Trébizonde, etc.

Le consul général ne reste pas toute l'année à Djeddah,

il vient quelques jours avant l'époque du pèlerinage et part bientôt après. En somme, son séjour ne dure pas plus de quatre mois. Après son départ, c'est le gérant, un négociant résidant à Djeddah, qui le remplace. Il a pour mission de protéger les pèlerins auprès des autorités locales, de juger leurs différends, de viser leurs passeports, d'administrer les biens de ceux qui meurent, de faciliter le voyage et le départ, etc.

Sous l'ancien régime, il y avait une foule d'abus; les consuls dépouillaient les pèlerins et avaient comme intermédiaires les hamlédars qui, à leur tour, les maltraitaient en s'appuyant sur leur influence auprès du consul.

Actuellement, il n'en est pas ainsi. Les pèlerins ne supportent plus l'arbitraire des consuls, car ils ont des moyens de se défendre; ils peuvent les attaquer devant l'autorité judiciaire. La loi constitutionnelle persane leur a donné les moyens d'obtenir justice, s'ils se trouvent lésés, et le Gouvernement envoie, dans ce but, des fonctionnaires capables.

En arrivant à Djeddah, le consul général fait parvenir au gouverneur général du Hedjaz, à la Mecque, son exequatur que lui a délivré la Sublime Porte, et par une dépêche informe l'émir et le vali (gouverneur) de son arrivée. Ils répondent par un télégramme de bienvenue.

Le consul général n'accompagne les pèlerins jusqu'à Médine que s'il désire lui-même visiter le tombeau de Mohammed. Pour les visa des passeports, on envoie les kavvas qui les réunissent à la douane et les rapportent au consulat, où le visa est mis. Chaque pèlerin est tenu de payer pour cette formalité 3 tomans (15 francs) représentés par un timbre de valeur équivalente.

Anciennement, on n'apposait pas de timbre et il y avait beaucoup de fraudes et d'abus. On envoie les sommes reçues à la Caisse centrale, au Consulat général de Perse à Constantinople.

Voici la traduction d'une affiche apposée à la porte du Consulat pour notifier aux pèlerins quelques mesures prises à leur égard :

Avis aux honorables pèlerins persans.

1° Tous les pèlerins doivent savoir que par l'aide de Dieu l'ancien régime vient de prendre fin et que, dans le régime constitutionnel tous les soins et les soucis des autorités du Gouvernement impérial et des fonctionnaires en charge doivent avoir pour objet la prospérité et la sauvegarde des droits et des intérêts des sujets de notre Gouvernement.

2° Par ordre du ministère des Affaires étrangères, les honorables pèlerins doivent, sans aucune exception, remettre leurs passeports au Consulat général de Perse pour être enregistrés, afin que leur nationalité soit constatée.

3° Pour cet enregistrement et ce visa, chaque pèlerin est tenu de payer, selon le tarif dressé par l'inspecteur général du ministère des Affaires étrangères, la somme de 72 piastres turques, dont l'équivalent est de 3 tomans en timbres persans qui seront apposés sur le passeport. Ces timbres portent la signature de l'inspecteur général du ministère des Affaires étrangères.

4° M... sous-inspecteur envoyé par le ministère des Affaires étrangères, est chargé d'apposer ces timbres, d'en percevoir le montant et de l'envoyer à la Caisse centrale du Consulat général de Perse à Constantinople.

5° Aucun fonctionnaire ni kavvas du Consulat général n'a le droit de toucher de somme autre que le prix du timbre (72 piastres). Si l'un d'entre eux demande quelque chose à un pèlerin, celui-ci devra informer de ce fait, sans retard, le consul général et le sous-inspecteur, sinon sa responsabilité serait engagée.

6° Pour sauvegarder les intérêts de la trésorerie du Gouver-

Panorama de la Mecque et de la Kaaba.

nement impérial, les honorables pèlerins sont priés de verser ladite somme due en piastres turques ou en livres turques, au cours du change, c'est-à-dire à raison de 107 piastres, ou en roupies à raison de 7 piastres.

7° Les loueurs des maisons qui s'occupent des affaires des pèlerins sont tenus de donner caution au Consulat général pour couvrir leur responsabilité pécuniaire en cas de mauvais traitements à l'égard des pèlerins, de vol et de perte de leurs effets; ils seront en outre punis selon la loi, dans ce cas.

8° Le loyer des chambres à Djeddah, comme l'a fixé l'autorité locale, est de deux piastres par jour et par pèlerin, et le prix du loyer du chameau, qui est fixé journellement par le Gouvernement local, est annoncé aux pèlerins par des crieurs. Aucune personne n'a le droit d'exiger davantage. Si quelqu'un réclame ou accepte quelque chose de plus, les pèlerins doivent en informer le consul général en vue de faire les démarches nécessaires.

Le 20 Zil-Kaadeh 1328 de l'Hégire.

Le Consul général de Perse,

ISMAÏL ASEF.

6. — LA MECQUE, SON ASPECT GÉNÉRAL, LE MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL PENDANT LE PÈLERINAGE.

La Mecque est située dans une vaste vallée appelée Wadi-Ibrahim, وادى ابراهيم entre les hautes montagnes dites Djebel Abou Kobeïs et Djebel Hindi.

On évalue sa population en temps ordinaire entre 60 à 100.000 habitants. La Mecque a trois portes ou entrées naturelles qui sont : 1° Moalla, 2° Chah-Mahmoud, 3° Berekat-al-Mâdjin.

Les maisons sont en bonne maçonnerie de pierre ou de mortier et ont parfois jusqu'à cinq étages. Les palais du Gouvernement et de l'émir comptent parmi les bâtiments les plus remarquables de la ville sainte.

Les rues, assez larges, ne sont pas pavées; pendant la pluie elles sont pleines de boue. Quand on passe par la rue du Maslakh (Abattoir) qui n'est pas très loin de l'agglomération principale, on remarque que le sol est blanchi par les ossements qu'on y a jetés et que le soleil ardent a aidé à dissoudre.

On voit, à la Mecque, dans la cour du palais du Gouvernement, ainsi que dans quelques autres endroits, de la verdure et quelques arbres, grâce à l'eau qui abonde dans la ville.

L'eau potable est fournie par la source d'Aïn Zobeïda (1), qui prend naissance dans la vallée dite Wadi No'man, à huit heures de la Mecque.

Dans la ville on a construit plusieurs fontaines et quelques bassins publics pour les besoins des pèlerins.

On y trouve une imprimerie, deux bains, quelques écoles et un Club rattaché au Comité Union et Progrès.

Dans le cimetière appelé Djennat al-Moalla (Paradis sublime) se trouvent le tombeau de Amina, la mère de Mohammed, et celui de sa femme Khadidja. Les pèlerins les visitent.

Durant le pèlerinage, la Mecque prend l'aspect d'une foire internationale. L'idée dominante qui donne une grande activité au mouvement du trafic, c'est la croyance que les pèlerins ont sur la sainteté de la ville et de tout ce qu'on y trouve.

(1) Ainsi nommée de Zobeida, femme du khalife Haroun-Az-Rachid, qui avait fait venir cette eau de la vallée de No'man jusqu'au mont Arafât et lui avait donné son nom. Et, en 967 de l'hégire, le sultan Soleïman le Législateur a fait venir l'eau du mont Arafât jusqu'à la Mecque, dépensant plus de 100.000 livres turques au nom de sa fille Mihr Mah Sultan.

Cimetière de Djennet al-Mou'alla à la Mecque.

Tous les pèlerins qui veulent rapporter quelque chose comme cadeau ou souvenir à leurs parents ou amis, les achètent à la Mecque, chose qui leur donne un caractère sacré et une valeur inappréciable pour tous les Musulmans.

Cette croyance est si enracinée et si forte que les pèlerins recherchent même les objets et produits non indigènes.

Tout ce qui est acheté dans la ville sainte, sans distinction de provenance, est considéré comme sacré.

C'est ainsi que les pèlerins font l'acquisition d'objets qui n'existent pas dans leurs pays. Par exemple, les Persans achètent des bronzes, des produits manufacturés et des cotonnades indiennes, des soieries de Bagdad, de Damas et d'Alep, des nattes javanaises, des parfums, des chapelets, des dattes du Hedjaz, etc.

Le haut commerce est dans les mains des Indiens et des Javanais, grands négociants fixés à demeure. Les changeurs sont nombreux et réalisent de gros bénéfices.

Des petits marchands et des libraires installés autour des portes de la Kaaba, vendent en grande quantité des livres de théologie, des cartes murales montrant les rues des différents lieux saints, des recueils de prières, des guides pour le pèlerinage, des gravures, etc.

Les indigènes font des chaises, des bancs, des chodouf (1) et de petits paniers, tous en fibre de palmier, des boîtes en fer-blanc de toute dimension pour y mettre de l'eau de Zemzem, que les pèlerins rapportent comme les meilleurs cadeaux dans leurs pays.

Les marchés sont, comme dans toutes les villes de l'Orient en général, partagés entre les corps de métiers : par exemple, il y a un marché de bijouterie, de bronzes, de quincaillerie, d'objets manufacturés, etc. La plupart de

(1) Espèce de lit qu'on charge sur le chameau, et sur lequel on s'assied pendant le voyage.

ces marchés sont couverts comme ceux de Stamboul et de plusieurs autres villes turques.

Dans ce grand trafic qui fait de la Mecque une foire mondiale, il faut remarquer les moyens auxquels ont recours les commerçants pour attirer les clients et vendre le plus possible; car ils savent bien que leur marché est provisoire et que les objets qu'ils vendent ne sont pas de première nécessité pour les pèlerins. Aussi accueillent-ils avec une grande politesse les clients, leur offrent avec insistance du thé et du café et leur disent des paroles flatteuses. Ils ont des jeunes gens connaissant plusieurs langues ou dialectes pour parler à chaque pèlerin dans son propre idiome, promettent aux motavvifs, aux hamlédars, aux loueurs de maisons et aux courtiers des pèlerins, des commissions ou de gros pourboires pour qu'ils engagent les pèlerins à faire leurs achats chez eux. C'est une loi économique qui leur donne des leçons d'activité et d'ingéniosité.

Si on évalue le chiffre moyen annuel des pèlerins à 50.000 et qu'on suppose que chacun d'eux fait un achat d'au moins 2 livres turques, on en conclura que chaque année il y a pour 100.000 livres turques ou 2.200.000 francs de transactions durant le pèlerinage. Et si nous évaluons le minimum d'argent que laisse chaque pèlerin dans ce pays à 5 livres turques, nous voyons que chaque année ils y apportent 250.000 livres turques ou 5.500.000 francs.

7. — L'émir et le vali de la Mecque, leur rôle et leur autorité.

L'émir actuel de la Mecque, Chérif Hoseïn Pacha (1),

(1) Il appartient à la famille Al-Katadè, qui a hérité de l'émirat en 597

connaît très bien le turc; très intelligent, il est un excellent administrateur. Le vali du Hedjaz, Kamel As'ad Pacha, est un homme distingué et sympathique, possédant à fond la langue persane.

Au point de vue administratif, l'émir de la Mecque n'a pas théoriquement un pouvoir supérieur à celui du vali. L'émir ne s'occupe que des affaires concernant les pèlerins et le pèlerinage, tout le reste dépend du vali. C'est celui-ci qui représente le Gouvernement auprès du corps consulaire à Djeddah. C'est à lui seul que les consuls peuvent, en dernier ressort, s'adresser pour traiter les questions de leur compétence, et c'est lui qui signe tous les actes officiels. Les fonctionnaires du Hedjaz sont sous ses ordres, et il est leur seul chef.

C'est encore au vali que le consul général de Perse, pendant son séjour à la Mecque, doit s'adresser pour toutes les questions concernant les pèlerins et les sujets persans. Mais en fait il n'en est pas ainsi. L'émir a une autorité et une influence plus considérables que celles du vali : il représente le peuple arabe qui le regarde comme la seule autorité à laquelle il doit obéissance ; en outre, il exerce une influence spirituelle, non seulement sur les Arabes, mais encore sur tous les pèlerins qui viennent à la Mecque, car il est un descendant de Mohammed.

Ces pèlerins sur tout leur parcours n'entendent parler que de l'émir et ne voient que son pouvoir et son prestige. Etant la seule autorité dans les affaires du pèlerinage, c'est en son nom que tous les ordres se donnent et que toutes les déclarations concernant les pèlerins se font.

D'autre part, la prospérité matérielle de la Mecque dépendant uniquement du pèlerinage, quelle affaire entre les

de l'hégire, des familles Mousawi, Soleïman et Hawachim ; ces quatre familles sont Hasanides, et, se rattachent à Hasan, fils de Fatima fille de Mohammed.

pèlerins et les indigènes peut-on imaginer qui soit en dehors des attributions de l'émir ? Il n'y a donc pas de séparation nette des deux pouvoirs, celui de l'émir et celui du vali.

Si un vol a eu lieu, ou un attentat a été commis contre un pèlerin, ou une fraude faite dans un achat, c'est à lui qu'il faut recourir, car cela concerne les pèlerins.

La nomination du mokharridj, la solution des différends entre pèlerins et les motavvifs ou les chameliers, etc., dépendent de lui, car tout cela concerne le pèlerinage.

Il a aussi le droit d'emprisonner, de condamner et de punir sans jugement. En fait, il est la seule autorité du Hedjaz, et il n'est aucun rapport entre les pèlerins et les indigènes qui ne tombe dans la sphère de ses attributions.

Aussi, le consul général de Perse se trouve-t-il obligé de traiter officieusement les questions concernant les pèlerins persans avec l'émir. C'est à lui qu'il doit s'adresser dans toutes ses démarches concernant les pèlerins.

D'un autre côté, tout ce que les indigènes, négociants et artisans, gagnent pendant le pèlerinage, leur seule source de vie, ils le doivent à la bonne administration et à l'influence de l'émir.

De même pour les chérifs, les chefs arabes et les serviteurs de la Kaaba et du tombeau de Mohammed qui reçoivent de sa main leurs cadeaux envoyés annuellement par le Gouvernement turc à l'émir.

Ainsi les habitants, les pèlerins, les tribus arabes et même les fonctionnaires locaux, dominés par cette double influence morale et matérielle, ne peuvent imaginer une autre autorité que celle de l'émir.

Sa bonté et la popularité dont il jouit lui assurent aussi l'obéissance des Arabes, augmentant ainsi une autorité grâce à laquelle il a pu maintenir l'ordre et la sécurité dans ces contrées où chaque caravane perdait des centaines de pèlerins tués par les Bédouins.

Il a organisé des gardes personnelles parmi les Arabes, qu'on appelle Bichas بيشة ; en cas de révolte des nomades, il part lui-même pour les châtier et rétablir l'ordre.

Chaque jour, son palais est rempli de centaines de chefs arabes qui attendent leur tour pour entrer chez lui, baiser ses mains et recevoir ses ordres. Il les reçoit avec la simplicité et la droiture arabes, leur donne des instructions et des conseils, exauce leurs demandes, si elles sont justifiées.

On dit qu'il y a quelques années, le torrent des montagnes qui entourent la ville de la Mecque ayant débordé à la suite d'une grande pluie, détruit plusieurs maisons et inondé la cour de la Kaaba, l'émir était venu avec les Arabes travailler lui-même à épuiser l'eau de la cour pendant plusieurs jours.

De cette façon, son autorité et sa popularité sont toujours grandes et cette autorité est nécessaire dans un pays où l'influence de la civilisation n'a pas encore pénétré et où on vit comme au Moyen Age.

Mais le seul lien qui rattache ces deux pouvoirs confondus de l'émir et du vali, et qui assure une harmonie parfaite dans leurs actions, c'est la sage politique qu'ils observent dans l'administration du pays, grâce à la connaissance exacte qu'ils ont de leurs droits et de leurs devoirs. Tous deux sont des hommes dont le Gouvernement ottoman peut être fier.

8. — Célébration de la fête du Kourban a Mina et réception solennelle au camp de l'émir.

Le dixième jour de Zil-Hedjdjeh, on célèbre la fête du Kourban à Mina, où tous les pèlerins sont rassemblés.

Il y a alors une réception solennelle au camp de l'émir; on remet à celui-ci, en grande pompe, le firman (Khatt-i-

Humayoun) et la khal'a que le Sultan lui envoie chaque année.

Le camp de l'émir se trouve sur une terrasse haute de près de 2 mètres construite exprès. La tente est si grande qu'elle peut contenir plus de 300 personnes. L'intérieur en est tapissé, et vis-à-vis de l'entrée est placé un grand canapé, assez haut et couvert de beaux tapis, pour servir de siège à l'émir. Des deux côtés du canapé sont rangées des chaises, jusqu'à l'entrée de la tente. Derrière les chaises, il y a un espace assez large pour laisser passer les serviteurs du pavillon situé derrière le siège de l'émir, où on prépare le café pour les assistants.

A côté de cette tente, sont dressées la tente du vali et celle du commandant en chef du corps d'armée du Hedjaz.

Le vali, le commandant, le consul général de Perse et son chancelier, les pachas des Mahmels, les dignitaires militaires et les chérifs, tous en uniforme, assistent à cette réception.

Parfois le vice-consul d'Angleterre à Djeddah, qui est un Musulman indien et porte toujours le fez, y assiste, lui aussi, mais sans uniforme. A droite du siège de l'émir prennent place les pachas et les autorités militaires ; à sa gauche, les chérifs et les dignitaires arabes. Derrière les chaises, des deux côtés, sont rangés, debout, les chefs arabes portant tous leurs sabres et leurs djanbiehs.

Quand tous les invités sont réunis, l'émir sort du pavillon placé derrière son siège, entre dans la tente et s'assied. Alors tous les assistants se lèvent, s'approchent de lui et serrent ou baisent sa main en le félicitant à l'occasion de la fête. L'émir les reçoit avec cordialité et adresse quelques mots de remerciements à chacun d'eux. Puis on sert le café, l'émir se lève de son siège et sort lentement de la tente. Les assistants le suivent et, arrivés sur la terrasse, se rangent derrière lui.

Alors commence la revue des troupes, devant la terrasse, sur un très vaste espace. Cette revue à laquelle prennent part, outre les soldats réguliers du corps d'armée du Hedjaz, des Arabes montés sur des chameaux appellés zaloul, à course très rapide, dure à peu près 20 minutes.

Quand elle est finie, l'émin de la Sorrah (l'homme à qui sont confiées les bourses d'argent envoyées par le sultan à l'émir (1) pour les distribuer entre les chérifs, les ulémas et les tribus arabes) arrive à cheval devant la terrasse portant dans sa main le firman du sultan enveloppé dans une étoffe brodée d'or.

Derrière lui, un officier à cheval apporte la khal'a (manteau) (2) envoyé également par le sultan.

L'émin de la Sorrah remet alors à l'émir le firman, que ce dernier prend sur ses mains, le baise et se retire à l'intérieur de la tente en reculant en arrière jusqu'à l'entrée de la tente.

Là, il se tourne et s'avance pour déposer le firman au-dessus de son siège.

Alors on apporte le manteau, il le met et s'assied sur son siège.

On pose ensuite une petite chaire au milieu de la tente, où le khatib vient lire à haute voix le firman.

Celui-ci est en double exemplaire : l'un, en langue turque, se lit le premier, le second est en langue arabe.

Le Sultan donne à l'émir, dans son firman, le titre de vizir qui indique son rang.

(1) Cet usage d'envoyer de l'argent remonte au khalife abbasside Moktadir Billah ; après lui, jusqu'en 791 de l'hégire, on ne l'a pas observé. Pour la première fois alors, le sultan Bayézid envoya d'Andrinople 80.000 livres, et en 816 le sultan Mohammed Ier en envoya 14.000. Leurs successeurs ont fait de même. Le sultan Sélim Ier après avoir conquis l'Arabie et nommé en 923 le premier Chérif Berekat, lui a accordé un traitement mensuel de 500 livres avec des redevances en nature et a envoyé pour la première fois 200.000 livres à distribuer aux khoddam (serviteurs et gardiens de la Kaaba), aux ulémas, aux chérifs, etc.

(2) C'est encore le sultan Sélim Ier qui, en 923, a donné l'ordre d'envoyer chaque année un manteau avec un col brodé de garnitures dorées.

Il commence par mentionner les dons et les faveurs de ses ancêtres les sultans, puis parle des services, de la fidélité et du loyalisme de la famille des émirs à leur égard, et enfin annonce l'envoi de la khal'a et de la Sorrah avec les cadeaux en nature à distribuer aux dignitaires.

Il ajoute des ordres pour le maintien de la sécurité dans le pays, le bonheur de ses fidèles sujets, la justice et la bonne administration, et prescrit de faire connaître à tous les faveurs et la haute protection qu'il leur accorde.

Pendant la lecture du firman on apporte des manteaux et on les donne, de la part de l'émir, à l'émin de la Sorrah, au mohafiz du Mahmel, à leurs secrétaires, au khatib et à quelques autres personnages qui ont accompagné l'émin de la Sorrah. Ils les portent en même temps sur leur dos sans les revêtir, jusqu'à la fin de la lecture du firman.

Celle-ci terminée, on remet le firman dans son enveloppe et on le dépose devant l'émir, à qui les assistants font leurs adieux en baisant sa main, d'ordinaire, et ils sortent de la tente.

La plupart d'entre eux, y compris le consul général de Perse, vont à côté à la tente du vali, où celui-ci s'est rendu pour les recevoir. Ils le félicitent et, après avoir pris une tasse de café, sortent pour aller féliciter le commandant en chef qui se trouve à proximité dans son camp.

Aussitôt la réception terminée chez l'émir et les assistants sortis, la foule des pèlerins des différentes nationalités qui, pendant toute cette cérémonie, était restée au loin, s'avance et s'empresse de baiser les mains de l'émir.

On la laisse faire et l'émir, assis sur son siège, tend ses mains de chaque côté à cette foule transportée d'affection et de joie, qui baise ses mains, son vêtement, ses épaules et ses pieds.

Il reste des heures entières dans cet état et supporte avec patience et bonté cette foule qui l'accable ainsi.

C'est là, vraiment, un spectacle merveilleux de la psychologie des foules, et c'est aussi une manifestation des plus nobles sentiments que peut ressentir l'âme humaine.

On voit les uns trembler devant ce spectacle, et les autres pleurer de joie.

Ils se pressent pour arriver jusqu'à lui, comme des gens égarés dans un désert qui, mourant de soif, se précipitent vers une source qui miroite au loin, dans l'espoir de s'abreuver de son eau bienfaisante.

Mais, pour apprécier ce spectacle, qui fait connaître la mentalité de peuples si différents, il faudrait pénétrer jusqu'au fond des âmes.

9. — L'illumination et les feux d'artifice a Mina et la réception au camp du consul général de Perse.

Le soir de la fête du Kourban, on illumine tous les camps. La plus grande illumination se fait devant les camps de l'émir, du vali, des deux Mahmels, dont nous parlerons tout à l'heure, et devant le camp du consul général de Perse.

Le camp de ce dernier est installé en général sur une surface un peu élevée, à une certaine distance du camp de l'émir.

Des deux côtés du camp sont rangées les tentes des pèlerins persans, et au milieu reste un espace de quelques centaines de mètres carrés.

Après le coucher du soleil, des coups de canon sont tirés devant le camp de l'émir, puis devant celui du vali, par l'artillerie du corps d'armée du Hedjaz.

Ensuite c'est le tour des deux Mahmels : l'artillerie de chacun d'eux tire des salves, l'une après l'autre. Cela dure plusieurs heures, avec des pauses de quelque durée.

Entre temps, les pèlerins ont illuminé tous de leur mieux

leurs tentes au moyen de torches à pétrole, de phares à bougies et, pour les plus riches, de lampes électriques qu'ils ont louées aux magasins de la Mecque (4 ou 5 livres par jour); on commence à tirer des feux d'artifice de différentes sortes devant les camps de l'émir, du vali, des deux Mahmels et du consul général de Perse.

Ces feux d'artifice sont faits généralement par des Indiens résidant à la Mecque. On les commande un mois d'avance, en indiquant leur nature et l'importance que doit avoir chacun d'eux.

Les musiciens de l'État et ceux des deux Mahmels jouent les marches nationales. Les pèlerins sortent de leurs tentes et se promènent au milieu pour entendre les musiques et voir les illuminations.

Le vali envoie une musique officielle au camp du consul général pour y jouer des marches turques et persanes et d'autres morceaux, pendant quelques heures.

Il est d'usage que le consul général fasse cadeau à leur chef d'une étoffe originale de Perse, terma ou châl, ou d'un beau tapis et, aux musiciens, de quelques sommes d'argent. Le vali, le commandant du corps d'armée et beaucoup d'officiers et de fonctionnaires turcs se rendent le même soir au camp du consul général pour le féliciter.

L'émir envoie de sa part l'un de ses fils porter au consul général ses félicitations. On offre aux assistants du thé, des sucreries et parfois des pâtisseries excellentes de Perse, que les pèlerins apportent à leur consul.

Ce qui caractérise cette réception, c'est que, tant qu'elle dure, les derviches et les tchavouchs persans chantent tour à tour les louanges d'Ali et des imams, en se promenant devant le camp du consul général.

Ils terminent leurs chants par la prière de demande des faveurs d'Allah au Sultan, au Chahinchah, à l'émir et au consul général.

Campement des pèlerins à Mina.

Les notables persans viennent aussi féliciter le consul général, et la réception finit vers 11 heures du soir.

La vue de Mina, dans cette soirée, est splendide et laisse une impression inoubliable. Quand on s'éloigne un peu de cette agglomération et que, se tenant sur une hauteur, on jette un coup d'œil sur cette immense mer d'hommes on se rend compte de la grandeur de l'œuvre de Mohammed.

La vue de cette plaine qui réunit des milliers d'âmes appartenant à des nations différentes dont l'histoire montre des pages teintes du sang des unes et des autres, cette illumination grandiose sous un ciel pur, ces décharges d'artillerie dont l'écho fait retentir les montagnes qui gardent depuis des siècles le souvenir de ceux qui ont passé devant elles, et enfin la vision des petites étincelles qui brillent entre les roches de ces montagnes où les Bédouins nus et dépourvus de tout se dérobent derrière des tas de pierres, tout cela inspire des pensées douces et profondes.

Devant ce spectacle, on dirait qu'il s'agit ici d'une soirée internationale, mondiale, dont la salle serait cette plaine illuminée, les décors ces montagnes et le plafond ce ciel resplendissant.

Ici on n'entend que l'harmonie de sentiments purs et sincères, et on ne goûte que les délicieux fruits de la fraternité et de l'égalité réelles !

10. — Les Mahmels de Syrie et d'Égypte.

Le Mahmel est une sorte de case de bois, portée à dos de chameau, et qui vient, avec une caravane, à Médine et à la Mecque. On l'appelle Mahmel Chérif, en mémoire du chameau sur lequel Mohammed faisait, dit-on, le pèlerinage et que l'on appelait Mahmel Chérif, qui veut dire « la monture noble ».

Cette case est carrée par le bas et son sommet est de forme conique.

Sur chacun des angles du Mahmel se trouve une petite coupole en argent; celle qui se trouve au sommet contient un croissant d'or.

Le Mahmel d'Égypte est couvert de satin rouge; celui de Syrie, de satin vert foncé, avec le chiffre ou *toghra* du Sultan en broderie. Tous les deux ont la même forme, sauf que le Mahmel d'Égypte est plus large.

En 923 de l'hégire, le Sultan Sélim Ier envoya pour la première fois un Mahmel préparé en Syrie et placé en tête de la caravane des pèlerins qui se dirigeaient vers Médine et la Mecque.

Après la conquête de l'Égypte, qui lui valut le titre de Khalife, il envoya du Caire un autre Mahmel avec une couverture pour la Kaaba.

Depuis on a envoyé, chaque année, deux Mahmels, l'un d'Égypte portant la couverture de la Kaaba, l'autre de Syrie portant la Sorrah.

Vers la fin du mois de ramadan, l'émin de la Sorrah, avec sa suite, va de Constantinople à Damas et constitue avec le mohafiz (gardien) de la Sorrah, nommé par le Gouvernement et qui est en général le commandant du Ve corps d'armée, la caravane appelée Maoukab Hadjdj Chérif موكب حج شريف.

Il porte, outre la Sorrah, le drapeau d'Omar, des bougies pour le tombeau de Mohammed et d'autres cadeaux en nature.

Le Maoukab est accompagné de deux bataillons de soldats montés sur des mulets, d'une batterie de montagne et de plusieurs centaines de cavaliers arabes montés sur des chameaux à course rapide.

Le 5 du mois de chawwal, le Maoukab sort de Damas en grande pompe et se dirige vers Médine.

Le Mahmel de Syrie.

Le Mahmel d'Égypte.

En arrivant dans cette ville, le Cheïkh-al-Haram, le commandant des troupes, le mutesarrif ou préfet, et beaucoup d'autres notabilités vont à la rencontre du Maoukab, qui, au bout de trois ou quatre jours, part pour la Mecque avec les pèlerins qui l'attendaient à Médine. C'est sur cette route, où il n'y a pas de chemin de fer et dont les alentours sont habités par des Bédouins pillards, qu'apparaît l'importance du Maoukab.

Un détachement de cavaliers arabes part toujours une demi-heure avant le Maoukab, pour assurer la sécurité ou dépister les Bédouins prêts à attaquer le Mahmel et la Sorrah. Un autre détachement suit le Maoukab à une distance très éloignée, pour le défendre contre les attaques qui pourraient se produire par derrière. Deux canons sont placés en avant, et deux autres en arrière du Maoukab.

En outre, le chef de chaque tribu rencontrée fait accompagner parfois le Maoukab par quelques-uns de ses cavaliers, pour le conduire jusqu'au territoire de la tribu voisine.

Ainsi le Maoukab fait le trajet de Médine à la Mecque en dix jours, sans incident notable. Le Mahmel d'Égypte arrive à la Mecque par Suez et Djeddah, et tous deux s'installent en général à Wadi-Zahir et à Chah-Mahmoud, à l'entrée de la ville.

Quand le cortège arrive à la Mecque, l'émir, le vali, le commandant, les chérifs et beaucoup d'autres notables ou fonctionnaires, ainsi qu'un grand nombre de pèlerins, vont à la porte de la ville pour recevoir le Maoukab.

Le 8 du mois de Zil-Hedjdjeh, les Mahmels partent, avec leurs escortes militaires, pour Mina et le mont Arafâ, où chacun d'eux a sa place désignée d'avance.

A Mina, comme nous venons de le dire, chaque Mahmel tire vingt et un coups de canon, illumine son camp de façon splendide et fait jouer par sa musique militaire des marches.

Au retour du mont Arafât et de Mina, ils restent encore une douzaine de jours à la Mecque.

Alors l'émir et le vali donnent des soirées et des dîners aux membres des Maoukabs. Le jour du départ de la Mecque, on reconduit les Mahmels en grande pompe.

Le vali et le Cheikh-al-Haram de la Mecque rejoignent les Mahmels devant le poste de Sefa, au moment où les troupes prennent la position du Selam (salut), tenant dans leurs mains le licou du chameau qui porte le Mahmel, le font marcher trois fois autour de la place et ensuite, après avoir baisé son licou en velours le remettent à l'émin de la Sorrah. Parfois l'émir lui-même reconduit le Maoukab jusqu'à la sortie de la ville; là se termine la cérémonie d'adieu des Mahmels.

III. — LES PÈLERINS ET LES CÉRÉMONIES DU PÈLERINAGE

I. — Quelques particularités caractéristiques des pèlerins des différents pays.

Les Javanais arrivent à la Mecque quelques mois avant le pèlerinage, et la plupart d'entre eux partent après les autres. Il y en a beaucoup qui sont installés à demeure dans la ville sainte. En général, ils sont pauvres et n'observent guère la propreté.

Mais ils sont doux de caractère et soumis aux autorités. Partout, sur les bateaux, dans les douanes et les lazarets, ils sont appréciés pour leur docilité et leurs mœurs paisibles.

A peine arrivés à Djeddah, avant d'aller chercher leur demeure, ils se rendent au consulat de Hollande pour y

faire viser leurs passeports et payent pour cela un droit d'une roupie ou de 8 piastres. Les Persans et les Javanais sont les seuls à payer des droits à leurs consuls.

Les pèlerins de l'Afrique et surtout ceux de l'Égypte apportent avec eux tout ce qui leur est nécessaire, jusqu'à leur pain, qui est sec comme du biscuit et qu'ils trempent dans l'eau avant de le manger.

Les femmes fellahs chantent sur les bateaux ou dans les caravanes, et on les applaudit en poussant un cri rappelant le croassement des grenouilles ; plus ce cri est prolongé, plus le chanteur ou la chanteuse est apprécié.

En arrivant de Suez à Yanbo ou à Djeddah, premiers ports de la terre sainte, au moment où les bateaux vont jeter l'ancre, ces fellahs tirent des coups de revolver dans la mer en signe de joie.

Les pèlerins indiens représentent un caractère mixte. Il y en a qui sont très riches et fort prodigues, tandis que d'autres ont juste de quoi vivre.

Vous voyez des riches qui payent plusieurs livres un flacon de parfum, le versent d'un seul coup sur leur tête et s'en vont, ou bien qui payent plusieurs roupies une tasse de l'eau du Zemzem, qu'en attendant quelques minutes ils auraient eue pour rien. Par contre, vous voyez des malheureux dépourvus de tout, épuisés, presque nus, restés en route et réfugiés à l'ombre insuffisante des arbustes appelés *moghilan*, مغيلان la seule végétation qui abonde dans ces déserts. Les passagers donnent à manger à ces pauvres gens, qui sont à la merci de la chaleur et des sables, et parfois des personnes généreuses les prennent avec elles sur leurs chameaux et les conduisent jusqu'à la Mecque.

Les Gouvernements anglais et hollandais ont soumis le

pèlerinage de leurs sujets musulmans à des conditions pécuniaires rendant impossible le pèlerinage à ceux qui n'ont pas de ressources suffisantes, dans le but d'éviter des misères pareilles ; mais, malgré cela, on voit souvent de tels pauvres parmi ces pèlerins.

Les pèlerins persans sont en général de bonne tenue ; mais parmi ceux qui viennent des provinces méridionales par le golfe Persique, on en trouve qui sont avares et querelleurs. Par leurs disputes, leurs cris et leurs mauvais procédés ils préviennent contre eux les fonctionnaires du port et de la douane, tandis que les pèlerins du Nord, tranquilles et modestes, sont toujours respectés.

Les pèlerins du Sud agissent de la même manière avec leur consul ; ils tâchent toujours d'éviter le visa de leurs passeports ou de se faire dispenser des droits. Un jour, l'un d'eux, pour ne pas acquitter ces droits, pleurait des heures entières, suppliant le consul général de le dispenser et jurant qu'il n'avait rien à manger pour le soir, et que c'étaient ses compagnons qui le nourrissaient.

Ayant obtenu sa dispense, il s'en allait, priant pour le consul général ; mais à la Mecque, un beau jour, ce dernier vit amener chez lui le même pèlerin par deux *bichas* (soldats arabes au service de l'émir), disant que cet homme, ayant acheté un fusil et un revolver à un marchand indigène quelques semaines auparavant, voulait rendre ces deux armes sans conditions et sans diminution de prix ; l'émir, sur la plainte du marchand, l'envoyait chez lui pour arranger l'affaire.

Voici un autre fait curieux, dont nous avons eu connaissance. Un jour, les pèlerins persans embarqués de Suez à Djeddah, s'étant aperçus en cours de route que l'un de leurs compagnons venait de mourir et ne voulant pas le déclarer afin d'éviter une quarantaine et l'impossibilité de faire le

pèlerinage (car c'était le dernier bateau attendu et il ne restait que deux jours pour l'accomplissement du pèlerinage), enveloppèrent le mort dans une tente et, à la sortie du bateau, le laissèrent à la douane. Après que tous les pèlerins en furent sortis, on découvrit la tente abandonnée et le mort en décomposition.

Heureusement que l'examen médical permit d'établir que la cause du décès était la vieillesse.

Ces pèlerins ont une grande méfiance à l'égard de leur consul, et cela tient, peut-être, au fait que, sous l'ancien régime, les consuls, loin de les protéger, les dépouillaient et méprisaient leurs droits ; de là leur dédain et leur méfiance, qui persistent aujourd'hui, bien que les choses aient considérablement changé.

La plus grande partie du temps du consul général se passe à résoudre des différends; presque toujours, ces différends se produisent entre les pèlerins du Sud et les hamlédars, qui discutent des heures entières sur des choses sans importance. Les pèlerins du Nord, plus généreux et peut-être aussi plus instruits et plus raisonnables, ne recourent au consul qu'autant qu'ils ne peuvent terminer eux-mêmes leurs contestations. Ils considèrent comme une honte d'être appelés au consulat à la suite d'une plainte ou d'un procès-verbal dressé contre eux.

2. — Les pèlerins du Turkestan et de Boukhara. Un derviche de Boukhara.

Les pèlerins du Turkestan et de Boukhara sont en général pauvres; ce sont aussi les plus économes.

Quand ils arrivent à Constantinople, ils logent, le plus souvent, en attendant le bateau, dans des chambres aussi bon marché que possible, sans tenir compte de l'hygiène. Ils sont, d'ordinaire, plusieurs dans une même chambre.

Ils recherchent toujours les bateaux qui les transporteront à prix réduit, sans tenir compte de la durée du trajet entre Constantinople et Djeddah. C'est ainsi que, l'année de notre pèlerinage ils avaient pris le bateau *Hurriyet* (Liberté), qui fit le voyage en vingt-cinq jours, mais ne leur coûta que 4 livres ottomanes à chacun. Ils s'installent dans les bateaux quelques jours à l'avance, pour ne pas payer de logement.

Ce souci de rechercher le maximum d'économie, d'une part, leur naïveté et leur crédulité, d'autre part, en font parfois les dupes des fripons.

On raconte qu'il y a quelques années un escroc, se faisant passer pour le courtier des pèlerins, avait persuadé à quelques-uns d'entre eux que le chemin de fer du Hedjaz était terminé et raccordé au réseau de Constantinople, et qu'ils n'avaient qu'à monter dans tel train, qui les conduirait directement à Médine et à la Mecque à un prix très modique.

Après leur avoir pris une forte somme pour les billets, cet escroc les avait mis dans le train du tunnel qui relie le quartier de Galata à celui de Péra. Cinq minutes après que le train fut arrivé de l'autre côté, le fripon se sauva, et quand les conducteurs les invitèrent à sortir, ils crièrent : Mais non, nous avons payé jusqu'au Hedjaz !

Très sobres, ils vivent en général de pain trempé dans le thé sucré. Ils portent avec eux, comme la plupart des Persans, leurs réchauds à charbon, leurs samovars, et à chaque repas préparent du thé, qu'ils boivent dans de grandes tasses.

Les pèlerins du Turkestan, qui ne sont guère propres et ne tiennent aucun compte de l'hygiène, apportent de la viande de cheval séchée, qu'ils aiment beaucoup. Cette année-là, comme elle se trouvait putréfiée, on l'avait confisquée à la douane de Djeddah; mais l'un des pèlerins,

s'approchant d'un agent, lui tendit quelques medjidiés en le suppliant, inutilement d'ailleurs, de lui en remettre un morceau.

Parmi ces pèlerins, il en est d'assez riches qui font le pèlerinage dans de bonnes conditions, mais cela est rare.

Un derviche de Boukhara que nous avons vu sur le bateau qui nous conduisait à Djeddah peut être cité comme type de ce milieu.

Ce derviche ne possédait qu'une petite besace où il avait mis sa vaisselle avec une cuiller, une robe en lambeaux, deux petits livres, un rasoir avec une pierre à aiguiser et quelques morceaux de pain et de sucre.

Pour déjeuner et dîner, il tirait sa vaisselle où ses camarades versaient un peu de thé infusé et qu'ils remplissaient d'eau chaude, il y jetait quelques morceaux de sucre et, après l'avoir laissé fondre, il y trempait son pain et le mangeait.

Deux fois par jour, le matin et le soir, il prenait un livre de poésies et chantait tout le long du bateau parmi les pèlerins, leur demandant quelque menue monnaie.

Aux autres heures de la journée il se faisait barbier et rasait avec son unique rasoir la tête de ses compatriotes.

De temps en temps, il prenait un autre livre et groupant autour de lui quelques pèlerins, il leur parlait des cérémonies et des usages à observer. Pendant qu'il chantait le matin et le soir, il portait sa robe déchirée, tandis que le reste du temps il mettait sa robe ordinaire, en moins mauvais état que l'autre.

Le livre avec lequel il prêchait, acheté à Constantinople, était en langue turque. Voici la traduction d'un passage que nous avons pu saisir :

« Pendant qu'on marche, il ne faut jamais descendre de chameau, et la nuit, quand on arrive à la station, ne pas

descendre avant que le chamelier ne le dise, car dans ces lieux il y a toujours des gens suspects.

« Quand on descend, il ne faut pas s'éloigner de ses bagages, et ceux qui s'éloignent pour satisfaire un besoin, tournant le dos à la montagne et le visage à leurs malles, risquent d'être égorgés ou dévalisés.

« Voilà pourquoi il faut, dans ce cas, creuser le sable dans les environs du lieu où sont posées les malles et, sans avoir honte l'un de l'autre, y faire ses besoins.

« Ceux qui veulent arranger leur *chodouf* (lit en fibres de palmier qu'on met sur le chameau) doivent éviter de s'éloigner de leur rangée, car ils recevraient alors des coups de lance des Bédouins.

« Et si on veut dormir, il faut dormir à tour de rôle, afin de veiller sur les effets pour qu'ils ne soient pas volés, et afin que les chameaux ne soient pas enlevés à la caravane par les Harâmîs (voleurs de grands chemins).

« Il ne faut jamais se disputer avec les chameliers et si on les nourrit chaque jour de ses propres aliments et si on leur donne habituellement des bakhchiches (pourboires), on est sûr de sa personne et de ses biens.

« Il faut monter sur les chameaux avant la mise en marche de la caravane. La plupart des pèlerins, et surtout les vieillards qui ne peuvent pas agir lestement, perdant leurs chameaux, crient en cherchant leurs camarades et restent ainsi en arrière de la caravane; ils se livrent aux mains des pillards et des Harâmîs.

« Dans chaque *konak* (station), il faut faire acheter par le chamelier du bois sec pour le feu, cuire ensuite le pilaf et en nourrir tout d'abord le chamelier, etc. »

Voilà les leçons que chaque pèlerin doit apprendre avant de se mettre en route.

L'inexpérience et la naïveté causent beaucoup d'accidents et exposent à bien des dangers en route. Parfois des gens mal intentionnés se mêlent à la caravane et, entrant parmi

les voyageurs en se prévalant de la fraternité islamique, donnent à fumer aux pèlerins du tabac mêlé de datura qui les endort, permettant ainsi de les dépouiller.

3. — L'« Ihram » احرام (1) (vêtement rituel), les « Mikats » ميقات (lieux ou on le met). Statistique des pèlerins arrivés a Djeddah en 1910-1911.

Des cérémonies du pèlerinage, nous ne citerons que celles des Chiites; elles ne diffèrent de celles des Sunnites que dans quelques détails, que nous signalerons autant que possible.

La prise de l'Ihram, ou vêtement rituel, est la première cérémonie du pèlerinage. Elle consiste à se déshabiller, à procéder à une ablution complète après avoir coupé ses ongles et s'être rasé la tête, et à se couvrir au moins de deux étoffes non cousues, blanches en général, pareilles à de grandes serviettes.

Puis on fait une prière accompagnée de deux *rouk'as*, et on forme l'intention, *niyya*, spécifiant le but que le pèlerin se propose du pèlerinage.

Le temps durant lequel on doit porter ces habits rituels dépend du genre du pèlerinage qu'on a l'intention de faire, car il y en a de trois sortes, correspondant aux diverses catégories des pèlerins :

1° Pèlerinage dit *Al-Temettou*, d'obligation pour quiconque a son domicile en dehors d'un périmètre de 12 milles de la Mecque. Ceux-ci doivent prendre l'Ihram dans les lieux désignés pour cette cérémonie avec l'inten-

(1) « Ihram » veut dire « action de se priver ou de rendre illicites les choses licites ». On appelle ainsi cette cérémonie parce qu'elle rend, à partir de ce moment, illicites quelques actes permis en temps ordinaire.

tion d'accomplir l''*Oumra*, c'est-à-dire les préliminaires du pèlerinage; car dans ce cas le rite de la prise d'habit doit être répété à la Mecque, où se fera le pèlerinage proprement dit.

2° Le pèlerinage dit *Al-Ifrâd* est celui de quiconque a son domicile à la Mecque ou dans un périmètre de 12 milles au plus autour de cette ville.

Le pèlerin peut alors prendre l'Ihram même dans sa maison, si celle-ci est plus près de la Mecque que le lieu désigné à cet effet.

En outre, l'intention qui spécifie le but n'est pas l''Oumra, mais le pèlerinage proprement dit; toutefois, le pèlerinage se terminera par la cérémonie de l''Oumra.

3° Le pèlerinage dit *Al-Kerân*, est celui de quiconque veut faire à la fois le pèlerinage proprement dit et l''Oumra (1).

Ce pèlerinage diffère du second en ce que le pèlerin doit, lors de la prise d'habit, se pourvoir de l'animal qu'il veut offrir en sacrifice et le conduire jusqu'à l'endroit désigné (2). Dans le pèlerinage d'Al-Ifrâd et d'Al-Kerân, l'offrande d'animaux n'est pas obligatoire, mais recommandée.

Le pèlerinage d'Al-Kerân est préférable à celui d'Al-Temettou, et ce dernier à celui d'Al-Ifrâd.

(1) L''Oumra est de deux sortes. L'une est le préliminaire du pèlerinage dit Temettou, qu'on appelle 'Oumra de Temettou, et l'autre 'Oumra simple qui est en elle-même une autre cérémonie prescrite aux pèlerins dans les mêmes conditions que le pèlerinage et qui est obligatoire pour les personnes habitant à la Mecque. Il consiste à prendre l'habit, faire la tournée autour du sanctuaire et parcourir entre Safa et Merwa, à faire l'ablation des cheveux et la procession dite des femmes, suivie d'une prière de deux rouk'as. L''Oumra simple peut être accompli en dehors des trois mois du pèlerinage.

(2) Il est recommandé de blesser légèrement l'animal à sacrifier, aussitôt après l'invocation, du côté droit près de la bosse, si c'est un chameau, d'enduire ce côté du sang provenant de la blessure et de suspendre au cou de l'animal (quel qu'il soit) deux sandales ayant été portées pendant la prière. Mais on n'observe généralement pas cette prescription.

Dans la prise d'habit, on prend l'intention de l''Oumra seule pour pouvoir se déshabiller ensuite à la Mecque et reprendre l'habit du pèlerin le 8 de Zil-Hedjdjeh pour le pèlerinage proprement dit.

Les lieux où il faut prendre l'Ihram, appelés *mikat*, sont au nombre de six selon la direction par laquelle on se rend à la Mecque :

1. Les pèlerins venant de Médine doivent prendre l'habit au lieu appelé Mesdjid-al-Chadjara, à 1 mille de Médine, ou à Al-Djohfa.

2. Les pèlerins venant de Syrie prennent l'habit à Al-Djohfa, près du puits de Bedr, au sud-ouest de Médine.

3. Les pèlerins venant par la Mésopotamie et l'Irak doivent prendre l'habit dans la vallée d'Akik, entre Al-Maslakh et Ghamra, et, au plus tard, à Zât-Irk, à 46 kilomètres de la Mecque.

4. Les pèlerins qui viennent du Yémen et du Tihama, prennent l'habit à l'endroit appelé Yelemlem.

5. Les pèlerins venant du Nedjd et de Tâïf prennent l'habit à l'endroit appelé Kern-al-Menâzel.

6. Les pèlerins qui ne sont pas obligés de passer par un de ces lieux, ou qui viennent par mer, doivent prendre l'habit à l'endroit qu'ils présument être à la même distance de la Mecque que l'une de ces localités. Ainsi par exemple, quand on se trouve sur les bateaux, les hamlédars ou les delils qui servent de guides, qui connaissent bien les lieux désignés et leurs points correspondant en mer, réunissent les pèlerins dès l'arrivée du bateau devant le passage de ces lieux. Alors on accomplit la cérémonie de l'Ihram sur le bateau, qui prend un aspect fort curieux. Chaque pèlerin se hâte de se déshabiller, de se laver et de faire sa prière. L'eau manque parfois, ou bien on ne veut pas attendre son tour, et alors s'engagent des discussions et parfois des querelles. Il y en a qui, dans leur zèle ardent,

puisent de l'eau de mer au moyen de seaux et font leurs ablutions avec. Sur les bateaux de la compagnie persane de navigation Naseri, on a installé de grands robinets réservés à cet usage.

Après la prise d'habit, il faut réciter les prières prescrites par la loi comme la *talbia*, etc., et s'abstenir, comme nous l'avons dit, de certains actes qui entraîneraient la nullité du pèlerinage, ou tout au moins une cérémonie d'expiation.

Ces interdictions sont au nombre de vingt; voici quelques-uns des actes qu'elles visent :

1. Avoir des rapports sexuels.

2. Chasser des animaux terrestres. La pêche reste permise.

3. Contracter mariage ou servir de témoin pour un mariage.

4. Témoigner en justice.

5. Faire usage de parfums et de vêtements cousus, pour les hommes.

6. Mentir ou jurer par le nom de Dieu.

7. Porter des bottes ou des chaussures couvrant le dessus des pieds.

8. Porter des bagues dans l'intention de s'en parer, pour les hommes.

9. Se couper ou se raser les cheveux, la barbe ou les poils du corps.

10. Couper un arbre vert ou de l'herbe fraîche appartenant à un autre ou croissant dans un territoire vacant.

11. Se servir d'un parasol ou de tout autre objet garantissant la tête contre l'ardeur du soleil, à moins de nécessité absolue.

12. Porter des armes, à moins de nécessité absolue.

Toute infraction entraînerait, selon la nature du délit et l'intention du pèlerin, un acte de réparation, ou bien

une expiation consistant dans le sacrifice d'un chameau ou d'une chamelle, d'une brebis ou d'un chevreau, des aumônes, l'obligation de nourrir des pauvres, d'affranchir un certain nombre d'esclaves, de jeûner pendant quelques jours, etc.

*
* *

A cause de la facilité du transport par mer, la plupart des pèlerins, même ceux qui se sont rendus à Médine, arrivent à la Mecque par Djeddah. Voici la statistique de ceux qui y sont arrivés au cours de l'année 1910-1911, d'après les documents officiels :

1. Turcs et Égyptiens	17.413
2. Javanais	19.312
3. Indiens et Chinois	16.534
4. Maghrébins (Marocains, Tunisiens, Algériens, etc.)	17.446
5. Persans.	2.300
6. Boukhariotes et Turcs du Turkestan . . .	10.091
7. Soudanais et Arabes de Hadramaut . . .	6.953
Total . . .	90.049

Des milliers d'autres sont venus par terre, de Perse, de Syrie, de Mésopotamie, du Yémen, etc. ; ils ne figurent pas dans cette statistique.

4. — La Kaaba, la prière et la tournée rituelle, les Makâms d'Abraham et des quatre rites sunnites, le puits de Zemzem, la gouttière de miséricorde, etc.

La Kaaba, située vers le centre de la Mecque, se trouve au milieu d'une très grande cour ou mosquée ouverte

qu'on appelle Mesdjid-al-Haram, qui a 180 mètres de longueur sur 150 de largeur.

Cette mosquée a des quatre côtés des couloirs très larges, couverts de près de 500 coupoles. Elle a sept minarets et peut contenir plus de 100.000 personnes. Ses portes sont au nombre de vingt; les principales sont :

Bab-al-Selâm (la porte du salut).
Bab-al-Wedâ (la porte de l'adieu).
Bab-al-Sefâ.
Bab-al-'Oumra.
Bab-al-Ziada.
Bab Benou Cheyba.
Bab Benou Djem, etc.

De chaque porte, de grands trottoirs pavés conduisent vers le centre de la mosquée où se trouve la Kaaba. Entre les trottoirs, le sol est couvert, en général, de petits cailloux.

Au centre de la mosquée et autour de la Kaaba, un grand parterre pavé de pierres disposées avec art et un peu plus bas que ceux qui l'entourent, contient la Kaaba, les Makâms et le puits de Zemzem.

Ce grand parterre circulaire se divise en deux par une grille très espacée, qui laisse en dehors du cercle central qu'on appelle Metâf, et où se trouve la Kaaba, les quatre Makâms des rites sunnites et le puits de Zemzem.

Sur la barre qui se trouve au-dessus de cette grille et qui rattache ses parties, on suspend, le soir, des *kandils*, sorte de verres creux remplis d'huile d'olive, pourvus d'une mèche au milieu et servant à l'éclairage.

*
* *

C'est à l'intérieur de ce cercle que se fait la tournée rituelle autour de la Kaaba et de la pierre noire. On trouve

L'une des portes de la Masdjid al Haram.

également l'endroit appelé *Hatim* ou *Hadjar-Ismâïl* (la pierre d'Ismaël) au nord de la Kaaba et entouré d'un mur circulaire qui a une hauteur de près de 2 mètres et 25 mètres de circuit. Selon la tradition, à cet endroit est enterré Ismaël.

A l'est de la Kaaba, sur le cercle central se trouve, à l'intérieur d'une petite chapelle, la pierre sur laquelle, d'après la tradition, Abraham se reposait pendant la construction de la Kaaba et que l'on appelle Makâm-Ibrahim (lieu d'Abraham).

Devant ce Makâm on fait, d'obligation, une prière avec deux rouk'as.

Au nord du Makâm se trouve le Minber (chaire) réservé pour la prédication.

Aux quatre coins de la Kaaba, sur le cercle extérieur, se trouvent les Makâms des rites sunnites ainsi rangés :

1° Au nord de la Kaaba : Makâm des Hanéfites.
2° Au sud : Makâm des Hambalites.
3° A l'ouest : Makâm des Malékites.
4° A l'est : Makâm des Chaféïtes.

Ces Makâms sont des sortes de chapelles ouvertes de tous les côtés, et où l'imam de chaque rite fait la prière journalière avec ses fidèles.

Au sud-est de la Kaaba et en face de la partie du sanctuaire dans laquelle est enchâssée la pierre noire, se trouve le puits de Zemzem (1), dont, selon la tradition, Dieu a fait jaillir l'eau à la prière d'Agar.

(1) Sur l'origine du mot Zemzem, Masoudi, dans ses *Prairies d'or* (traduction Barbier de Meynard, II, p. 148-150), donne les détails suivants :

« Les anciens Perses visitaient la Mecque et faisaient les tournées rituelles autour de la Kaaba par respect pour leur aïeul Abraham, et ils considéraient la loi comme une tradition de famille.

« Le dernier parmi ceux qui fit le pèlerinage est Sassan, fils de Babek, grand-père d'Ardachir.

« Lorsqu'il arriva à la Mecque, il accomplit les tournées rituelles et but à petites gorgées l'eau du puits d'Ismaël.

Le puits a une profondeur d'environ 42 mètres et est couvert par une jolie coupole.

Les pèlerins en boivent beaucoup, dans la croyance qu'elle est sacrée et sert de remède pour toutes les maladies. On en emporte, dans des boîtes en fer-blanc, dans les pays les plus lointains pour en donner aux malades.

Comme nous le disait un membre du corps sanitaire de la Mecque, l'abus que font les pèlerins de cette eau n'est pas sans influer sur la propagation de certaines maladies, comme la diarrhée, etc.

A côté du puits se trouve la Koubbat-al-Ferrachin, sorte de dépôt où on garde les chandeliers, les kandils, etc.

On rencontre parfois, dans la cour de la mosquée, des femmes indigènes vendant des pois grillés ou des grains pour les oiseaux, chose peu digne pour ce lieu.

Quant aux cérémonies, les pèlerins, à peine arrivés à la

« C'est à cette manière de boire (Zemzemet) adoptée par Sassan et ses compagnons, que le puits de Zemzem doit son nom.

« Cette circonstance prouve en même temps que cette cérémonie fut toujours observée par les pèlerins de Perse.

« Ainsi, un ancien poète a pu dire :

زمزمت الفرس على زمزم وذاك فى سالفها الا قدم

« Les Perses buvaient l'eau du puits de Zemzem dès l'époque la plus reculée. »

Un poète persan, postérieur à l'Islamisme, a dit avec orgueil :

وما زلنا نحج البيت قدما ونلقى باالاباطح آمنينا
وساسان بن بابك سار حتى اتى البيت العتيق لنص دينا
وطاف به وزمزم عند بئر لاسماعيل تروى الشاربينا

« De toute antiquité, nous visitions la sainte Kaaba, et nous venions avec sécurité dans ces arides vallons.

« Sassan, fils de Babak, venait de loin pour honorer la religion par une visite faite à ce noble séjour.

« Il tournait autour de ses murs et buvait lentement l'eau du puits où les pèlerins se désaltèrent en souvenir d'Ismaël. »

Mecque, sont conduits par leurs motavvifs ou delils à la Kaaba.

On y entre par la Porte du Salut (Bab-al-Selâm).

Il faut ôter ses chaussures au seuil et entrer pieds nus. Mais beaucoup de personnes, entre autres l'émir, le vali, le consul général de Perse, etc., remplacent leurs souliers par des pantoufles que leurs domestiques ont apportées.

Si, après être entré par cette porte, on se dirige à gauche, sur le couloir on a en face le Makâm d'Abraham et derrière lui la Kaaba.

Mais avant de s'approcher de ce Makâm et de commencer la prière, les motavvifs disent à leurs pèlerins, dans leur langue en général (les prières sont toujours faites en arabe), quelques mots pour les impressionner.

Ces motavvifs, gens d'expérience, emploient des termes en rapport avec l'état d'esprit et la condition sociale de chacun. Par exemple, pour les nobles, les grands personnages et les hauts fonctionnaires, ils disent, en montrant de la main la Kaaba :

« Voilà : vous êtes en face de la maison d'Allah très Grand, il faut le craindre et trembler devant sa grandeur. Il faut se repentir de tout le mal qu'on a fait et en demander pardon à Allah très Grand, qui est miséricordieux envers ses créatures. »

Pour d'autres, et en général pour les personnes simples et pieuses, ils commencent ainsi :

« Voilà la maison sacrée d'Allah, pour la visite de laquelle vous attendiez depuis tant d'années et pour laquelle vous avez supporté tant de peines !

« A partir de ce moment, vous êtes les hôtes d'Allah très Grand, qui, parmi tant de créatures, vous a accordé cette faveur de venir visiter sa maison sacrée.

« Il faut se prosterner devant cette maison et demander à Allah très Grand d'exaucer tous les désirs de votre cœur.

Qu'Allah très Grand accorde cette faveur à tous ses fidèles serviteurs ! »

Puis on s'avance vers le centre, en répétant les prières de *talbia* (paroles d'obéissance) jusqu'à ce qu'on entre dans le cercle qui entoure la Kaaba.

Elle a près de 18 mètres de hauteur, 20 de longueur et 13 de largeur. Elle a deux portes en bois couvertes de plaques d'argent doré, dont l'une sur le mur oriental et l'autre au mur occidental. Cette dernière, qu'on appelle *mostadjâr*, est toujours fermée.

Alors on se place en face de la Pierre noire, en l'ayant à sa gauche et on commence la tournée rituelle autour de la Kaaba en marchant lentement.

Le motavvif récite la prière et ses pèlerins la répètent. Dans cette tournée, les épaules doivent se trouver, en passant devant les angles de la Kaaba, en face exacte de ces angles et de chaque minaret qui correspond à ces angles.

Les quatre angles sont ainsi appelés :

1° Rokn Hadjar-al-Aswad.
2° Rokn-al-Yemâni.
3° Rokn-al-Châmi.
4° Rokn-al-Irâki.

La tournée se répète sept fois et, chaque fois qu'on se trouve en face de la Pierre noire, on tâche de la baiser, sinon de la toucher de la main, et si la foule est trop nombreuse, on fait du moins le simulacre de la toucher.

La Pierre noire s'aperçoit à travers la couverture de la Kaaba qu'on a repliée de ce côté pour la laisser voir. Placée à une hauteur de 2 mètres du sol, la pierre est couverte d'une plaque d'argent et, à première vue, elle paraît blanche.

Pour baiser la pierre, il y a toujours une grande foule qui attend le moment favorable. On s'impatiente, on se

précipite et on se pousse les uns contre les autres. On voit faire la tournée par des groupes de pèlerins de divers pays, des femmes en costumes nationaux très variés.

Les malades, qui ne peuvent faire personnellement la tournée rituelle, y suppléent en se faisant porter sur des lits en fibres de palmier.

Entre la porte de la Kaaba et son angle d'Irak se trouve un endroit appelé Hofret-Me'djan et aussi Makâm-Djibrâïl (lieu de Gabriel), où Abraham a fait le mortier employé dans la construction de la Kaaba et où Mohammed a fait sa première prière sur l'ordre de Dieu transmis par Gabriel à cet endroit même.

Après la tournée, on fait, d'obligation, deux rok'as de prière devant le Makâm d'Abraham ou à proximité, si l'on ne peut l'aborder.

La Kaaba a une couverture, que l'on change chaque année. Cette couverture est faite de soie noire, sur laquelle sont brodés en grands caractères les mots لا اله الا الله محمد رسول الله, (Il n'y a d'autre Dieu qu'Allah et Mohammed est son envoyé.)

Au milieu de la couverture, vers le haut, est attachée une large bande également en soie qui couvre les quatre côtés de la Kaaba.

Sur cette bande, qui a une largeur d'une coudée, sont brodés en fils d'or plusieurs versets du Coran relatifs à la Kaaba, et aussi les noms des sultans turcs.

Le premier qui ait envoyé une couverture pour la Kaaba est Kerb ibn As'ad, un des anciens rois de Yémen.

Sous le khalife Al-Mamoun, on changeait trois fois par an la couverture de la Kaaba. Le jour de l'Arafa (le 9 de Zil-Hedjdjeh), on lui mettait une couverture de soie rouge ; le premier jour de Redjeb, une couverture de toile fine d'Égypte, et le jour de la fête du Ramadan, une couverture de soie blanche.

Après Al-Mamoun les couvertures ont toujours été noires. Quand le sultan Sélim Ier conquit l'Égypte, il ordonna d'envoyer annuellement cette couverture de soie en son nom, fondant un wakf dans ce but.

Le sultan Soleïman, son successeur, voyant l'insuffisance de ce wakf, acheta en Égypte sept villages et ordonna d'affecter leurs revenus à la confection de la couverture et à l'envoi d'autres présents en nature à la Mecque et à Médine (1).

On évalue les frais de sa fabrication à 4.500 livres turques. Cette couverture est envoyée chaque année d'Égypte par le Mahmel égyptien et remise au chef de la famille des Benou-Cheybi, qui est le meftahdar (gardien de la clef) de la Kaaba.

On lui remet également les bougies, les parfums et les autres dons envoyés avec le Mahmel de Syrie. La mission de garder la clef de la Kaaba a été confiée au chef de cette famille avant l'Islamisme, et Mohammed la lui a laissée; elle l'a conservée jusqu'à ce jour.

Chaque année, le premier jour de la fête du Kourban, les Benou-Cheybi se réunissent et mettent à la Kaaba sa nouvelle couverture. L'ancienne est partagée entre les Benou-Cheybi, l'émir de la Mecque et d'autres personnes du service de la Kaaba (2). L'émir de la Mecque en donne des morceaux à des personnes qu'il veut particulièrement honorer.

(1) Parmi ces présents se trouve le blé appelé djerraya dont le sultan Sélim a envoyé pour la première fois une tonne aux habitants de la Mecque et de Médine, et dont on envoie aujourd'hui plus de deux tonnes et demie par an (*Les Œuvres pieuses des Khalifes ottomans à la Mecque et à Médine*, par Mohammed Émin, membre de commission d'inspection au ministère de l'Instruction publique ottoman).

(2) Les principaux serviteurs de la Kaaba rétribués par le Gouvernement sont les suivants :

1. Le Cheikh-al-Haram. 2. Le Meftahdar. 3. Le Nayeb-al-Haram. 4. Le Raïs-al-Khotaba. 5. Les quatre Muftis des quatre rites sunnites. 6. Le Raïs-al-Moezzinin. 7. Le Raïs-al-Ferrachin. 8. Le Raïs-al-Bawwabin, etc.

En outre, on envoie une couverture pour l'intérieur de la Kaaba; mais cette couverture, faite de soie rouge et sur laquelle sont brodés également, en lettres blanches, les noms de Dieu et quelques versets du Coran, ne se renouvelle qu'à l'avènement des nouveaux sultans, et l'ancienne est envoyée à Constantinople.

La Kaaba a en outre une gouttière très vénérée des pèlerins. Cette gouttière en or est située entre les angles d'Irâk et de Châmi de la Kaaba. Les Arabes l'appellent *Mizâb-Chérif* et les Persans *Nâvdân-Rahmet*, ce qui veut dire « la gouttière de miséricorde ».

De forme particulière, elle répand l'eau tout autour d'elle; le plus grand nombre des pèlerins en profite ainsi.

Quand il commence à pleuvoir, on voit les pèlerins accourir vers cette gouttière, de tous les côtés, pour recevoir sur leurs têtes une pluie qu'on appelle « l'eau de miséricorde ». Il y en a qui apportent des vases pour recueillir cette eau sacrée, afin d'en rapporter à leurs amis ou d'en donner aux malades, et d'autres qui se contentent de mouiller leurs têtes ou au moins leurs vêtements avec quelques gouttes.

Ces différentes conceptions qui ne relèvent pas directement de la religion, ces passions pieuses qui se manifestent autour du puits de Zemzem et de la gouttière de miséricorde, montrent bien le mysticisme des peuples d'Orient et en même temps l'influence que ces conceptions exercent sur eux, et que l'on retrouve en Europe, chez les gens du peuple, dans les circonstances analogues.

5. — Le parcours entre Sefa et Merwa, départ pour Mina et l'Arafât et les cérémonies rituelles.

Après une procession autour de la Kaaba, on sort de la porte

de Sefa qui est à l'est ; quelques pas plus loin, on se tourne à droite et on est en face du mont Sefa.

Avant de passer la porte, la plupart des pèlerins tâchent de toucher encore une fois la pierre noire, des mains, du corps ou du visage, de boire l'eau du Zemzem et de se laver le corps avec ; mais ces rites ne sont pas obligatoires. Dans le pèlerinage d'Al-Temettou, ce parcours se fait après les cérémonies du Mina et de l'Arafât.

Sefa et Merwa sont deux éminences ayant un fronton comme un arc et éloignées de plus de 500 mètres.

Elles ne présentent rien de bien remarquable, sauf quelques versets gravés sur les frontons. Au pied de chacune d'elles se trouvent des escaliers, où l'on peut se reposer et faire la prière.

D'après la tradition, Adam et Ève se sont rencontrés à cet endroit ; Adam, au mont Sefa et Ève à celui de Merwa. En se voyant, ceux-ci ont couru l'un vers l'autre à travers l'espace qui sépare Sefa de Merwa.

D'après une autre tradition, c'est entre ces deux localités qu'Agar, touchée de la soif ardente d'Ismaël, courait en hâte comme cherchant quelque chose, quand elle vit jaillir l'eau du Zemzem près du sanctuaire, appelé aussi le puits d'Ismaël.

Sefa se trouve au sud et Merwa au nord du sanctuaire ; le point de départ doit être toujours Sefa.

Le parcours doit être effectué sept fois, l'aller et le retour comptant pour deux, et l'omission volontaire de ce parcours entraîne la nullité du pèlerinage ; mais, si cette omission est involontaire, on peut la réparer.

Le parcours peut être effectué à pied ou avec une monture ; mais à mi-chemin, à un endroit déterminé, il faut courir et se hâter en s'agitant.

En sortant par la porte de Sefa, on voit des rangées de

Sefa.

petits ânes prêts à servir de montures. Ceux qui désirent s'en servir pour faire le trajet, les louent, puis ils se dirigent vers Sefa.

Chaque groupe de pèlerins à pied ou monté a son motavvif ou son delil, qui, se plaçant en tête, récite à haute voix, en langue arabe, la prière d'usage, que les pèlerins répètent.

Le chemin entre ces deux localités étant très accidenté, très étroit aussi, car il est bordé des deux côtés par des boutiques, le parcours en est très difficile. D'autre part, ce chemin est le passage principal pour les files de chameaux qui passent d'une rue à l'autre. Ainsi, on se voit parfois serré entre des files de chameaux attachés tous ensemble et on se trouve quelquefois obligé d'attendre plus d'un quart d'heure pour continuer sa route. En outre, les groupes des pèlerins à pied qui se précipitent, et les ânes à la marche rapide qui, pleins de docilité et d'ardeur, vont avec une rapidité extrême, causent beaucoup d'accidents. On voit des pèlerins tombés de leurs montures, d'autres bousculés et parfois piétinés, et les groupes dispersés.

La plupart des pèlerins qui font partie d'un groupe restent ainsi en arrière sans entendre la prière, et quand ils rejoignent leurs camarades, le motavvif a depuis longtemps fini de la réciter.

Après chaque parcours, on se repose quelques minutes devant Sefa et Merwa, et les ânes, dressés par une longue habitude, s'arrêtent en arrivant devant chacun de ces lieux et se tournent, sans qu'on les oblige, pour être prêts au retour, attendant le signal du conducteur.

Le 8 de Zil-Hedjdjeh, on se prépare pour le départ à Mina. Ce jour-là, un Imam fait la khotba dans la chaire qui se trouve près du sanctuaire et rappelle les cérémonies d'obligation pour les pèlerins. Il en est, parmi eux, que si

rendent à Mina de grand matin pour avoir de bonnes places, ou qui vont à pied, mais en général c'est le soir, avant le coucher du soleil, que tous les pèlerins quittent la Mecque.

On y arrive en deux heures et on y passe la nuit, mais ce séjour n'est pas obligatoire. On est seulement tenu de se trouver le lendemain, au lever du soleil, au mont Arafât, et il y a des pèlerins qui s'y rendent directement de la Mecque, sans passer la nuit à Mina. L'émir, le vali, les pachas des deux Mahmels, tous en habits de pèlerins, s'y rendent également, entourés de leur cortège, de leurs soldats et gardiens.

Alors la vallée de Mina prend l'aspect d'une ville mobile et illuminée. On y passe la nuit. De bon matin avant le lever du soleil, on se rend à l'Arafât.

De Mina à l'Arafât, il y a deux heures de chemin également. L'Arafât est une vallée très vaste sur le flanc de la montagne du même nom.

D'après la tradition, c'est là qu'Adam et Ève se sont connus, d'où le nom Arafât, qui veut dire « reconnaissance ».

Le mont Arafât est un monticule, dont les plus grands rochers sont détachés et forment des cavernes plus ou moins profondes.

A première vue, on croirait que c'est un amas de grandes pierres superposées par la main des hommes.

Quand on se trouve sur ce monticule, on a une très belle vue sur la vallée parsemée de tentes et de camps.

A gauche de la montagne, il y a une mosquée appelée Mesdjid Ibrahim (mosquée d'Abraham), où on fait à midi la prière et la khotba.

Le séjour dans ce lieu doit se prolonger jusqu'au coucher du soleil (telle est l'intention que l'on doit avoir en faisant la prière de midi). Celui qui quitte l'Arafât volontairement avant le coucher du soleil, doit y retourner, sous peine de

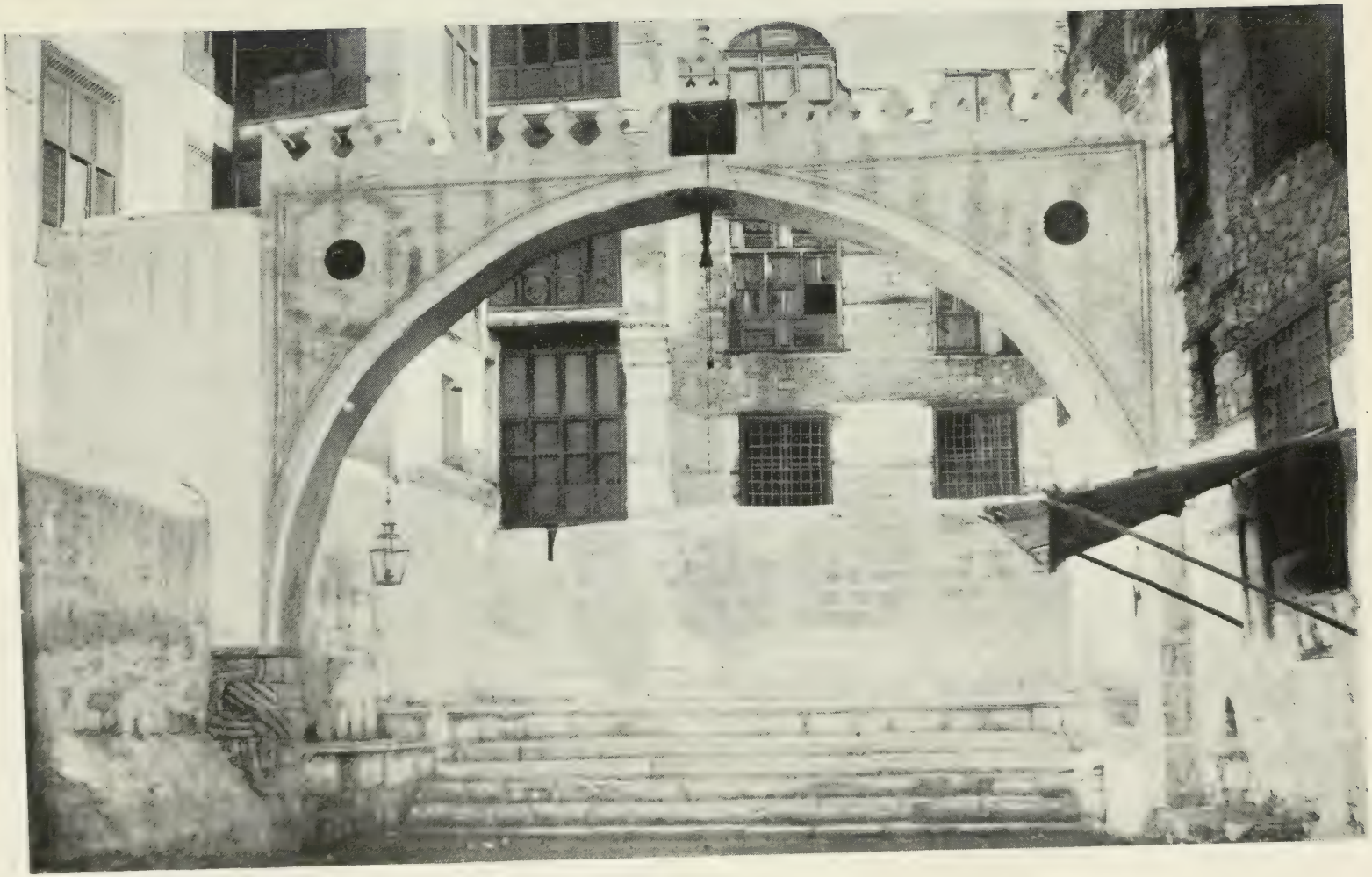

Merwa.

nullité de son pèlerinage, avant le coucher s'il en a le temps, autrement il est tenu de faire un sacrifice d'expiation ou de jeûner dix-huit jours.

Les pèlerins sunnites montent toujours sur le mont Arafât, soit pour la prière, soit pour y faire appel à leurs amis ou parents qui n'ont pas pu faire le pèlerinage cette année-là.

On voit alors des gens qui crient en appelant ces personnes absentes comme si elles voulaient les faire venir.

Ils croient être entendus par ceux dont ils appellent les noms sur cette montagne sacrée, où Adam et Ève se sont reconnus et où, favorisés par Allah, ils pourront se retrouver l'année suivante.

Les Chiites ne montent pas sur cette montagne, leur religion recommandant de s'abstenir d'y faire la prière sur elle. De préférence, ils prient debout, au pied de la montagne, et s'installent à droite de celle-ci, les Sunnites étant à gauche.

Mais les Persans ont aussi leur manière d'appeler pour le pèlerinage. Ils tracent du doigt sur le sol un petit cercle au nom de celui qu'ils désirent voir venir aux lieux saints. Parfois même, des personnes très pieuses, désirant faire elles-mêmes un second ou un troisième pèlerinage, tracent ainsi un cercle en leur propre nom.

C'est une coutume très répandue, et chaque fois qu'un pèlerin se rend à la Mecque, ses amis et ses parents lui disent au moment de son départ, avec émotion et même les larmes aux yeux : « Ne m'oublie pas au pied du mont Arafât. »

La fontaine de Aïn-Zobeïda passe dans un canal étroit, devant la base du mont Arafât. Dans plusieurs endroits elle est ouverte pour qu'on y puise de l'eau. Mais la plupart des pèlerins s'y baignent et y lavent leur linge. Ces hommes, qui ne se sont pas lavés depuis des mois et qui n'ont changé leurs habits depuis le départ que pour

l'Ihram, se servent de cette eau sacrée, non point peut-être, pour se rendre propres, mais pour s'y plonger ou même pour faire l'ablution rituelle.

Nous avons nous-même vu plusieurs pèlerins de Boukhara se baigner à des endroits où l'on puisait de l'eau pour la boire.

Le Gouvernement envoie cinq ou six soldats chargés de veiller à ce qu'on ne salisse pas l'eau et à ce qu'on n'y lave pas de linge, mais l'espace est trop grand pour que leur surveillance puisse être efficace.

En outre, les alentours sont toujours remplis de choses malpropres, de sorte que l'on ne pourrait passer par là sans être souillé. On a creusé deux piscines, assez grandes pour que les pèlerins s'y baignent; mais, l'eau ne se renouvelant pas, on peut dire que ces piscines sont de vrais foyers d'infection.

Des centaines de pèlerins s'y plongent, et plusieurs d'entre eux se rincent même la bouche avec l'eau de ces piscines.

Pour la consommation de l'émir, du vali, du consul général de Perse et de beaucoup de personnalités qui connaissent cet état de choses et ses conséquences, on puise de l'eau dans un endroit plus éloigné, avant l'arrivée des pèlerins au mont Arafât.

Les tentes étant très irrégulièrement dressées et les chameaux agenouillés çà et là sans ordre, il faut beaucoup de temps et de peine pour passer au travers. Comme les chameaux d'une série sont attachés tous ensemble, quand par hasard on touche l'un d'eux ou qu'on s'en approche, il se lève et entraîne les autres, et alors vous voyez se lever tout d'un coup des centaines de chameaux qui se poussent, piétinant tout ce qui se trouve sous leurs pas. Alors les chameliers arrivent et les font agenouiller à grand'peine.

Campement des pèlerins devant le mont Arafât.

Au coucher du soleil, on part pour Mach'ar-al Harâm, à mi-chemin entre Mina et l'Arafât.

C'est un spectacle fort curieux et intéressant que de voir cette masse énorme de personnes avec leurs montures se lever et se mettre en route. On entend partout les cris de ceux qui, ayant perdu leurs camarades, les appellent et d'autres dont le chamelier est absent et qui s'impatientent dans la crainte de rester à la merci des voleurs et des Bédouins, qui attendent, embusqués dans les cavernes, le moment favorable.

Ces voleurs, sachant que les pèlerins cachent en général leurs objets précieux et surtout leur argent dans leur ceinture, portent leur premier coup d'épée au ventre de celui qu'ils trouvent dans un lieu éloigné, pour s'emparer le plus vite possible de la ceinture et s'enfuir avec vers les montagnes, ou bien se mêler à la foule des pèlerins en marche.

Voilà pourquoi un détachement des troupes reste toujours en arrière après le départ des pèlerins, pour protéger ceux qui sont en retard et les faire rentrer dans la caravane.

Aussi le consul général de Perse veille avec ses hommes et quelques soldats que le Gouvernement met à sa disposition ce jour-là, à ce que tous les pèlerins persans partent avant lui, qui les suit.

Parfois, la date du jour de l'Arafât diffère pour les Persans et les Sunnites, par exemple les Persans ont le jeudi 8 et les Sunnites le 9 du mois.

Alors les Persans restent à Mina une nuit après les Sunnites, et le lendemain se rendent à l'Arafât, tandis que les Sunnites sont de retour à Mach'ar-al-Harâm. Dans ce cas, le Gouvernement envoie aux pèlerins persans quelques soldats pour veiller sur eux pendant leur séjour à Mina et à l'Arafât.

Ce passage de l'Arafât à Mach'ar-al-Haram, devant s'effectuer après le coucher du soleil, est quelque peu difficile.

Quoique les cortèges de l'émir, du vali, des Mahmels et la plupart des pèlerins aient des torches allumées devant eux, cela ne suffit pas. Les chameaux se heurtent, des personnes tombent, d'autres crient et d'autres encore perdent leurs effets. Après une heure d'une marche si difficile, on arrive à Mach'ar-al-Harâm.

Ce lieu sacré s'étend de la vallée de Mohasser jusqu'à celle de Hayaz, entre Djem et Mina, et on ne doit pas s'installer en dehors de cette limite. Il est obligatoire d'y séjourner jusqu'après l'aube, sous peine de nullité de la cérémonie.

Parmi les pèlerins il y en a qui ne dorment pas ce soir-là, ils gravissent la montagne appelée Kouzah, y récitent des actions de grâces et des prières.

C'est là, en général, qu'on ramasse les cailloux avec lesquels, les jours suivants, on lapidera les Pierres du Diable. Ces cailloux peuvent être ramassés partout ailleurs, sauf dans les mosquées et ils ne doivent pas avoir déjà servi pour la lapidation; donc on ne peut pas ramasser ceux qui sont entassés autour des Pierres du Diable. Ils doivent être petits, polis, de préférence de teintes variées, et ramassés un à un. Chaque pèlerin doit autant que possible ramasser lui-même ses cailloux au nombre de 70 dont les 7 seront lancés le 10 du mois, le jour de fête à l'une de ces pierres, et les 63 dans les trois jours suivants aux trois Pierres du Diable qu'on doit lapider chacune avec 7 cailloux et à trois reprises.

Il y a des gens qui ramassent par précaution, outre ce nombre requis, d'autres cailloux pour remplacer ceux dont la lapidation ne serait pas légalement effectuée.

Après s'être établis en ce lieu, les pèlerins commencent

à ramasser leurs cailloux, ce qui fait qu'on voit toute cette masse, sauf quelques-uns qui s'occupent à fixer les tentes, préparer la nourriture et disposer les lits, se courber sur le sol et s'empresser comme des fourmis autour d'une fourmillière.

Mais, après quelques heures ces recherches se terminent, chacun se retire dans sa tente et s'abandonne au sommeil après tant de fatigues.

Alors la vallée prend un autre aspect et présente une physionomie plus pittoresque et plus mélancolique.

En jetant un coup d'œil, du haut d'une terrasse, sur cette foule plongée dans son sommeil paisible, on croirait se trouver en présence d'une armée campée sur un champ de bataille.

De part et d'autre, le sentiment du devoir sert de guide; c'est pour lui obéir que tous, pèlerins et soldats, ont traversé les déserts et affrontent tant de dangers. Mais les soldats qui, primitivement, n'avaient en vue qu'un but légitime : la défense de leur pays et de leur propre existence, ne sont-ils pas devenus des instruments aux mains de quelques ambitieux? Les pèlerins, eux, ne songent qu'à obéir à une inspiration légitime et salutaire. Leur sommeil sera plein de rêves purs et enthousiastes, tandis que celui des soldats sera agité par des visions sanglantes, des scènes de meurtre et de désespoir, à moins que les souvenirs de la vie familiale n'excitent leurs regrets.

Telles sont les réflexions que l'on peut faire, en contemplant le merveilleux spectacle que présente la foule des pèlerins campés à Mach'ar-al-Haram.

6. — La cérémonie du sacrifice des moutons a Mina, la lapidation des Pierres du Diable. Retour a la Mecque, la procession dite des femmes et la prière d'adieu.

Le matin du 10 de Zil-Hedjdjeh, on part après le lever du soleil à Mina, où, dès l'arrivée, on procède à la lapidation de la première Pierre du Diable, appelée Djemrat-al-Akaba.

Cette lapidation doit être effectuée par chaque pèlerin en personne. Blanchies à l'argile, les Pierres du Diable ne présentent rien de remarquable.

D'après la tradition, pendant qu'Abraham conduisait son fils Ismaël à Mina pour le sacrifier sur l'ordre de Dieu, Satan, sous la forme d'un jeune homme, se présenta à lui en cet endroit et chercha à le détourner de son but sacré; Abraham prit une pierre et la lança contre le démon, qui en devint aveugle.

On dit aussi que c'est d'Ismaël que Satan s'approcha, et qu'il voulut lui suggérer de ne pas obéir à son père; Ismaël l'aveugla avec des pierres qu'il lui lança à trois reprises.

Ces 7 cailloux, comme tous les autres, doivent être placés, de préférence, sur la première phalange du pouce et lancés avec l'index, en se tenant debout à une distance de 5 mètres au moins de la Pierre.

Pendant la lapidation on récite des oraisons et on se tient en face de la Pierre, en tournant en général le dos vers la kibla. La plupart des pèlerins et surtout ceux qui n'ont pas fait le parcours entre Sefa et Merwa, se rendent après la lapidation de la Pierre du Diable, à la Mecque pour y faire la tournée rituelle, ils font le parcours entre Sefá et Merwa et retournent le même jour à Mina pour y sacrifier les moutons et y séjourner les deux jours d'obligation.

Pour la levée des interdictions imposées par l'Ihram que nous venons de décrire, les pèlerins doivent procéder aux cérémonies suivantes, qui sont de rigueur :

1° L'ablation des cheveux. On doit les raser ou les tailler. Les femmes ne sont tenues que de tailler légèrement les leurs ; un seul cheveu suffirait.

Cette ablation ainsi que la lapidation de la grande pierre du Diable et le sacrifice du mouton doivent être faites à Mina, et le jour de la fête (10 de Zil-Hidjdjeh).

Par cette ablation, on se délie des interdictions en général, sauf de celles concernant les rapports sexuels et l'usage des parfums.

2° La tournée dite de Ziâra (visite pieuse) qu'on fait ou le jour de la fête en se rendant à la Mecque, ou l'un des jours suivants.

Par cette tournée autour de la Kaaba, on se délie de l'interdiction de l'usage des parfums.

3° La tournée dite des femmes, obligatoire pour les gens mariés, hommes ou femmes, par laquelle l'interdiction des rapports sexuels est levée.

Cette tournée peut être faite également le jour de la fête ou un autre jour. Après la lapidation de la Pierre du Diable, on commence la cérémonie du sacrifice des moutons.

Ceux qui font le pèlerinage de Temettou et les personnes qui sont passibles du sacrifice d'expiation, sont obligés de faire le sacrifice d'un mouton, d'une brebis, d'un chameau ou d'une chamelle, selon le cas.

Mais il est rare qu'on sacrifie un chameau ; seul l'émir le fait chaque année en grande pompe.

Le sacrifice doit être fait au nom d'un seul, à moins d'être une œuvre pieuse offerte au nom de plusieurs personnes à la fois.

On ne peut pas sacrifier des agneaux de moins de six mois, des moutons de moins d'une année et des chameaux

de moins de cinq ans. L'animal ne doit être ni aveugle, ni borgne, ni boiteux, n'avoir ni les cornes brisées ni les oreilles coupées, autrement le sacrifice serait nul.

On achète ces animaux à Mina même où on les amène par milliers de tous côtés. Chaque pèlerin peut égorger lui-même, et cela vaut mieux, ou déléguer une autre personne à cet effet; mais dans ce cas il doit mettre sa main sur celle de son remplaçant.

La religion recommande au pèlerin sacrificateur de manger un peu de la chair de l'animal sacrifié et de distribuer le reste aux pauvres.

Par précaution d'hygiène, on a creusé des fosses, où les pèlerins doivent faire le sacrifice et jeter l'animal, s'abstenant d'en manger ou de le distribuer aux autres. Il y a des soldats désignés pour empêcher d'emporter les moutons après les avoir sacrifiés, et veiller à ce que tous les animaux soient jetés dans ces fosses.

Mais cette mesure n'est jamais efficace, car la plupart des pèlerins sacrifient dans leurs tentes ou près de celles-ci, et il n'y aurait jamais assez d'agents pour parcourir cette vaste vallée et dresser des contraventions.

Ensuite les pèlerins, qui apportent volontiers leurs animaux sacrifier devant les fosses, les rapportent à leur tente moyennant quelques piastres données à ces pauvres soldats désignés pour les surveiller.

D'autre part, les pèlerins ne comprenant pas la signification des mesures hygiéniques, ne croient pas au danger qu'il y a à se nourrir de la chair de ces animaux, dans cette période de chaleur excessive. Bien au contraire, ils attribuent à cette chair provenant d'un sacrifice à la Divinité, des vertus miraculeuses et même de guérir toutes les maladies !

Celui qui doit, d'obligation, le sacrifice d'un animal mais n'a pas les moyens de l'accomplir, peut le remplacer par

un jeûne de dix jours dont les trois ou au moins 2 jours doivent être pendant le pèlerinage, c'est-à-dire les 7, 8 et 9 de Zil-Hedjdjeh.

On reste en général deux nuits à Mina, où on célèbre la fête du Kourban de la façon décrite dans le chapitre précédent.

Pendant les trois jours qu'on y passe, on doit procéder à la lapidation des trois Pierres du Diable. Chaque jour il faut les lapider, chacune avec sept cailloux, dans les mêmes conditions que pour la lapidation de la grande pierre le jour de la fête.

Pendant la lapidation et surtout pendant la dernière, qui s'effectue en retournant à la Mecque, on est exposé à de grandes difficultés et à de nombreux dangers.

Ces Pierres du Diable sont situées sur la route qui conduit de Mina à la Mecque, mais cette route, d'abord très large et formant la partie la plus vaste de la vallée de Mina, est actuellement bordée des deux côtés par des maisons et des boutiques. Par conséquent, la route est devenue trop étroite pour le passage de tant de pèlerins, qui tâchent d'y passer en même temps, et de lapider les pierres sur leur passage.

On a dit que c'était l'ex-émir de la Mecque, le chérif Aoun Al-Rafik, qui avait, sous le règne d'Abd-ul-Hamid, vendu ces terrains publics et permis d'y bâtir.

Pendant que ces cent mille pèlerins passent, avec leurs montures et leurs effets, par cette étroite route, en s'arrêtant quelques minutes devant chaque Pierre, de nombreux accidents se produisent. On voit des milliers d'objets perdus ou volés, plusieurs personnes tombant de leurs montures, beaucoup piétinées ou blessées et quelques-unes même tuées. Chaque année, plus de cinquante personnes perdent ainsi la vie dans ce passage. Un fait qui augmente

le danger, c'est qu'il n'y a aucun agent chargé de régler le passage des pèlerins. D'autre part, des centaines de chameaux sont attachés ensemble pour former une file.

Plusieurs files de chameaux entrées à la fois dans la route, s'y heurtent, se poussent, se détachent, laissent tomber les pèlerins ou les effets qu'ils portent et blessent les passants avec les objets pointus si incommodément chargés.

On rencontre parfois des vieillards qui, pour ne pas tomber, se sont attachés avec des cordes à leurs chameaux, comme des ballots, et restent tout le temps immobiles sur leurs montures, pareils à des statues équestres.

Aucune armée en déroute ne présenta jamais autant de désordre que cette armée de pèlerins pendant quelques heures.

Par là on peut comprendre le tumulte qui se produit également lors de la lapidation des Pierres du Diable. Chaque pèlerin étant obligé de lancer les cailloux à une distance de 7 mètres au plus, tâchera de se rapprocher davantage des Pierres. D'autre part, les pèlerins montés sur des chameaux doivent faire la même chose que les piétons, et c'est une nouvelle période de trouble qui en est la conséquence.

La plupart des pèlerins restent à plusieurs mètres de distance des Pierres, ne peuvent parvenir à s'en approcher qu'à la suite d'une longue attente et au prix de grandes difficultés.

Ces personnes très éloignées et les derniers pèlerins d'une file de chameaux dont les premiers ont fini la lapidation et entraînent forcément les derniers sans leur laisser le temps pour s'approcher et pour lapider, lancent à la fois (contrairement au rite) tous les cailloux de loin avec toute leur force. Mais ces cailloux n'arrivant jamais jusqu'aux Pierres tombent sur les pauvres piétons qui se sont rassemblés autour d'elles pour les lapider.

Lapidation des Pierres du Diable.

De cette façon on quitte Mina et, 2 heures plus tard, on arrive à la Mecque. Ceux qui n'avaient pas fait la procession de Ziâra et la tournée dite des femmes le jour de la fête, les font alors.

Les obligations du pèlerinage sont déjà remplies et, chacun est libre de retourner dans son pays. Mais le jour où on quitte la Mecque, on doit faire une dernière tournée appelée Tawaf-al-Widâ (tournée d'adieu).

Les motavvifs conduisent leurs pèlerins à la Kaaba, les font tourner autour d'elle sept fois comme toujours, puis tous font une prière avec deux rouk'as devant le tombeau d'Ismaël.

Ensuite ils baisent la Pierre Noire, la porte et la couverture de la Kaaba, la touchent de leurs corps et en l'embrassant, ils supplient Allah et Lui demandent sa grâce et sa miséricorde.

Enfin, ils se reculent, les yeux fixés toujours sur la Kaaba, et en chantant l'hymne spécial d'adieu et fondant en larmes, ils sortent par la Porte d'Adieu, pleins de pensées douces et émouvantes.

7. — Conclusion : Le rôle social et économique du pèlerinage.

De ce qui précède, on peut déduire le rôle que le pèlerinage joue au point de vue social et économique.

Tout d'abord, il met en contact les divers peuples de l'Orient, qui, sans lui, se seraient ignorés; c'est à lui qu'ils doivent de se connaître; autrement, ils auraient peut-être ignoré jusqu'à leur existence aux uns et aux autres.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance so-

ciale de ces rapprochements qui réunissent Tartares et Java nais, Indiens et Africains, etc.

En outre, combien de pèlerins, n'étant jamais sortis de leur village, qui, sans ce devoir religieux, auraient ignoré ce que sont un chemin de fer ou un bateau !

L'égalité rigoureuse qui règne entre pèlerins, tous astreints aux mêmes obligations et revêtus du même costume, sans en excepter l'émir et le vali, est un autre fait digne d'attention. Au pèlerinage, ni riches, ni pauvres, ni grands, ni petits ; plus d'honneurs ni de privilèges ; les classes sociales n'existent plus ; la démocratie, au sens le plus strict du mot, est réalisée.

Maîtres et domestiques sont devenus des égaux, et les plus humbles prennent conscience de leurs droits.

Dans ces milliers de personnes venues de pays si divers, qui n'ont ni la même langue, ni les mêmes mœurs, ni les mêmes usages, et que, pour ainsi dire, personne ne surveille, tout se passe avec calme et dignité. C'est la foi qui discipline ces masses. Bien que des gens sans aveu s'y glissent, aucun crime ne s'y commet : la crainte de voir le pèlerinage annulé sert de frein à tous. On ne doit pas même tuer une mouche.

Ce voyage si pénible, qui dure plusieurs mois, et au cours duquel il faut, le plus souvent, traverser plusieurs nations, fait en quelque sorte l'éducation des pèlerins. Par exemple, les Persans qui passent par Constantinople et l'Égypte, y séjournent quelques jours à l'aller et au retour, et ainsi peuvent observer l'état social et les institutions de ces contrées.

En outre, les pèlerins, après être rentrés chez eux, raconteront dans tous leurs détails ce qu'ils ont vu, entendu, fait pendant leur voyage. Ils parleront surtout des choses curieuses qu'ils auront observées, faisant part de leurs

impressions. Voilà un moyen de répandre des notions utiles à connaître. Ainsi le pèlerinage exerce surtout sur les différents peuples musulmans une influence salutaire, lente mais sûre.

Quant au rôle économique du pèlerinage, comme nous l'avons exposé dans les chapitres précédents, c'est la seule ressource du Hedjaz.

Les villes de Djeddah, de la Mecque et de Médine, prennent à ce moment l'aspect d'une foire internationale, où on fait des achats pour des centaines de milliers de francs. C'est donc une période d'activité et de gain pour les commerçants de différents pays.

Les compagnies de navigation faisant des services réguliers pendant trois ou quatre mois gagnent des sommes importantes. Les pèlerins de chaque nationalité qui s'occupent du commerce dans leurs pays et qui ne connaissent pas les produits des autres, se renseignent sur eux, en prennent des échantillons et parfois même font des commandes.

Ils font venir des marchandises de leurs pays, les vendent et se font de la clientèle dans d'autres régions. D'autre part, les pèlerins qui emportent tant de cadeaux chez eux et qui les choisissent parmi les produits des autres pays, jouent ainsi le rôle de voyageurs de commerce.

Mais l'importance économique du pèlerinage est surtout dans ce fait qu'il nourrit les Arabes et les habitants des villes saintes. Nous avons fait remarquer plusieurs fois, au cours de cette relation, que le pèlerinage est pour les habitants de ces villes et pour les Bédouins ce qu'est la moisson pour les agriculteurs. En effet, que feraient-ils si le pèlerinage ne leur apportait pas chaque année les moyens de vivre jusqu'à l'année suivante?

L'émotion inquiète qui s'empare des habitants des villes

saintes quand le pèlerinage se trouve empêché par la maladie ou par un autre cas de force majeure, montre bien le rôle qu'il joue dans leur existence. Mais ce qui est bizarre autant que fâcheux, c'est que ce mouvement d'activité économique et l'affluence de tant d'argent apporté dans ces villes depuis plus de mille ans n'aient pas plus favorisé le développement économique et social des villes saintes et du reste du pays.

Ces millions, que les pèlerins y laissent chaque année, sont drainés par quelques-uns, au lieu de servir à la prospérité de tous.

Le régime absolu d'Abd-ul-Hamid empêchait sans doute toute amélioration. Mais l'organisation administrative et économique est restée défectueuse et incomplète. Espérons que la Jeune-Turquie aura, bientôt, fait disparaître les derniers obstacles à la prospérité du Hedjaz.

H. Kazem Zadeh.

4-7-12. — Tours, Imprimerie E. Arrault et Cie.

ERNEST LEROUX, EDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VIe

V. CUINET

LA TURQUIE D'ASIE. Géographie administrative, statistique, descriptive et raisonnée de l'Asie Mineure.
4 forts volumes in-8 avec carte d'ensemble et carte de tous les vilayets . . . . . 40 fr. »
Table générale de la Turquie d'Asie, in-8 . . . . . 4 fr. »

SYRIE, PALESTINE, LIBAN. 1 fort vol. in-8 avec carte. . 20 fr. »

WADY MÉDAWAR

LA SYRIE AGRICOLE. — Les besoins et les lois de l'agriculture. — Les régions agricoles et les systèmes de culture. — Principales applications pratiques. In-8 . . . . . 12 fr. »

R. DUSSAUD

LES ARABES EN SYRIE AVANT L'ISLAM. In-8 . . . 7 fr. 50

NASSIRI KHOSRAU

SEFER NAMEH. RELATION DU VOYAGE EN PERSE, SYRIE, PALESTINE, EGYPTE et ARABIE (1045-1052), texte persan publié et traduit par Ch. Schefer. In-8, 4 chromolithographies . . . . . 25 fr. »

BARON L. DE VAUX

LA PALESTINE, ouvrage illustré de 140 dessins de Chardin et de Mauss. In-8. . . . . 12 fr. »

E. BLOCHET

HISTOIRE D'ALEP DE KAMAL-AD-DIN, traduite, avec notes historiques et géographiques. In-8. . . . . 7 fr. 50

H. SAUVAIRE

HISTOIRE DE JÉRUSALEM ET D'HEBRON, depuis Abraham jusqu'à la fin du xve siècle de J.-C., traduite sur le texte arabe. In-8 . . . . . 10 fr. »

VICTOR GUÉRIN

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA GALILÉE.
2 volumes in-8, avec une carte de la Galilée . . . . . 24 fr. »

LE COMTE RIANT, DE L'INSTITUT

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE BETHLÉEM,
2 volumes in-8. . . . . 22 fr. »

JOS. CATAFACO

HISTOIRE DES ÉMIRS MAAN, qui ont gouverné le Liban de 119 à 1699. In-8. . . . . 1 fr. 75

G. DE LOMBAY

AU SINAI, PALESTINE ET SYRIE. In-18. . . . . 3 fr. »

O. HOUDAS

L'ISLAMISME. Nouvelle édition. In-18 . . . . . 3 fr. 50

9-7-12. — Tours, imprimerie E. ARRAULT et Cie.

BINDING SECT. SEP 15 1967

BP
187
.3
K3

Kāẓem-zādeh Īrānshahr,
Ḥoseyn
Relation d'un pèlerinage
à la Mecque en 1910-1911

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 08 25 04 036 4